

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Syndicat Mixte Pour Le Traitement Des Déchets Ménagers et Assimilés

Coordonnées : S.I.D.O.M. - route de Grasse - BP 63 - 06 602 ANTIBES
Tél. 04 93 65 48 07 - Fax : 04 93 95 81 78 - Site : www.sidom.fr - E mail : contact@sidom.fr



Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets

Année 2006

Collectivités membres : Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, Le Cannet,
Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer

Etabli en application des articles L.2224-5 et L.5211-93 du Code Général des Collectivités
Territoriales et du décret 2000.404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et
la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Document comporte des pages numérotées de 1 à 51.

—

|

|

—

—

|

|

—

Sommaire



SOMMAIRE	3
QUELQUES DÉFINITIONS	4
A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	5
Préambule	5
Organisation et compétences du S.I.D.O.M.	6
Les moments forts 2006	7
Population desservie	8
Déchèteries	9
L'organisation des collectes.....	10
Les perspectives.....	11
B - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS..	13
Localisation des unités de traitement	14
Les ordures ménagères résiduelles	15
Bilan quantitatif et financier des ordures ménagères	16
Un point sur l'incinération.....	17
Les recyclables	18
Les emballages ménagers recyclables (EMR)	18
Le contrat S.I.D.O.M. / Eco-emballages	19
L'évolution de la collecte sélective	21
Les recettes liées au contrat S.I.D.O.M. / Eco-Emballages	22
Les journaux magazines	22
Déchèteries	23
Les déchets verts.....	23
Les gravats	23
Les encombrants non métalliques.....	24
Les déchets de bois	24
Les ferrailles	25
Les cartons	25
Le verre.....	26
Les déchets ménagers spéciaux	26
Les pneus, les batteries, les huiles et les piles	27
C - BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER.....	29
D - CONCLUSION	31
ANNEXES.....	33



Quelques définitions

- **CASA** : Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis
- **CET cl II** : Centre d'Enfouissement Technique de classe II
- **CET cl III** : Centre d'Enfouissement Technique de classe III
- **CLIS** : Commission Locale d'Information et de Surveillance
- **CPPP** : Contrat de Partenariat Public Privé
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DIB** : Déchets Industriels Banals
- **DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **MIOM** : Mâchefer issu de l'Incinération des Ordures Ménagères
- **OM** : Ordures Ménagères
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles, elles sont issues des OM, les recyclables déduits (EMR, JMR et Verre)
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
- **SEAs** : Sud Est Assainissement services
- **S.I.D.O.M.** : Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés
- **UIOM** : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

A - Présentation générale de la collectivité



Préambule

Créé en 1965, le S.I.D.O.M., Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères, regroupait les communes d'Antibes, Biot, Cannes, Le Cannet, Mougins, Vallauris.

Par la suite, les communes de Mouans-Sartoux, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer adhéreront au syndicat tandis que Cannes en sortira.

Les compétences initiales du S.I.D.O.M. étaient la création et l'exploitation d'un dépôt de déchets urbains et l'étude pour l'implantation et la création d'une usine d'incinération ou de traitement des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par arrêté du 8 Janvier 2004, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a constitué le Syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et assimilés entre les villes du **Cannet, Mandelieu-La-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer** et la **Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis** (constituée de 16 communes).

Le S.I.D.O.M. a donc :

- la compétence Traitement de l'ensemble des déchets issus de ses collectivités ;
- la compétence Transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement.

Pour la commune de Mouans-Sartoux, le syndicat continue uniquement d'incinérer les Ordures Ménagères dans le cadre d'une convention avec le SIVADES (dont la commune est membre via son agglomération Pôle Azur Provence).

Le présent document constitue le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public de traitement des déchets ménagers du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- une **présentation générale** du syndicat mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- un **bilan global de l'activité «déchets»** rappelant les flux complété par un **descriptif de chaque service** sur le double plan technique et économique.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.



Organisation et compétences du S.I.D.O.M.

LE SIDOM : Les élus et le personnel

LE CONSEIL SYNDICAL	
Communauté d'Agglomération de Sophia -Antipolis	10 délégués
Le Cannet	4 délégués
Mandelieu-La-Napoule	2 délégués
Mougins	2 délégués
Théoule-Sur-Mer	2 délégués
TOTAL	20 délégués

LE BUREAU	
Présidente	Mme BALDEN
Vice-Président	M. GUMIEL
Vice-Président	M. MELE
Vice-Président	M. BERTHELOT
Vice-Président	M. DULBECCO
Vice-Président	M. BERSANI
Vice-Président	M. GROSSO

LE PERSONNEL		
Type d'emploi	Domaine	Nombre
Agent de la fonction publique	Administratif	4
Agent de la fonction publique	Technique	5
Chargé de mission	Administratif	2
Chargé de mission	Technique	1

En 2006, le S.I.D.O.M. a recruté un troisième chauffeur. Ce recrutement s'est accompagné de l'acquisition d'un troisième camion ampli-roll.

Il est à noter que la régie de transport effectue les rotations de proximité réduisant les coûts d'évacuation liés aux marchés de prestations. Plus de 1 300 évacuations ont été effectuées (cf. Annexe1).

Les compétences

Le transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement est effectué par le syndicat, par catégorie de déchets :

- via la régie de transport,
- grâce à des marchés publics de prestations de services.

Les moments forts 2006

- Concernant l'usine d'incinération, mise en place, le 26 septembre 2006, d'un nouvel exploitant VALOMED, choisi à l'issue d'une procédure de Contrat de Partenariat Public Privé.
Outre l'exploitation de l'usine, Valomed coordonne les travaux d'amélioration du traitement des fumées, du circuit de réception, du hangar de stockage des mâchefers et la mise en place des chaudières et du système de récupération d'énergie.
- Concernant les transports, mise en place de 9 nouveaux marchés d'évacuation qui renforcent la cohésion du dispositif des enlèvements de déchets sur les sites des déchèteries.

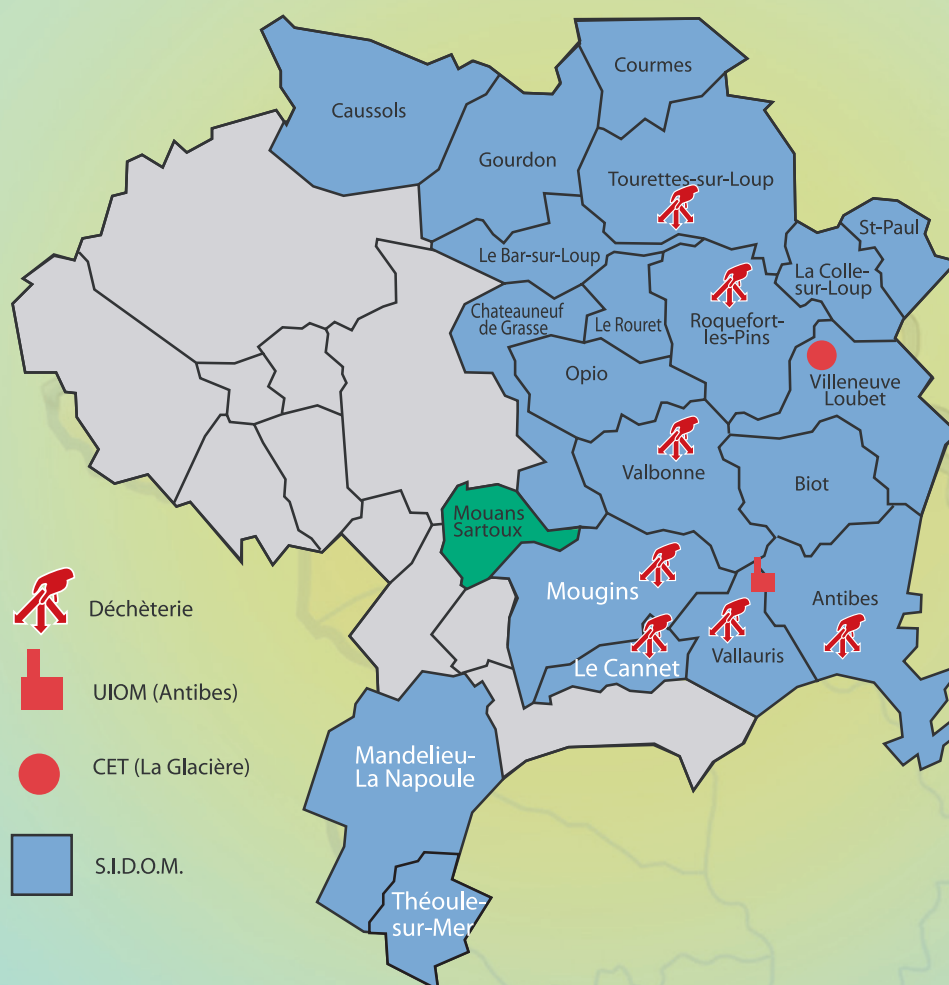


Population desservie

Présentation générale de la collectivité Population desservie

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION (données recensement 1999)	%
Le Cannet	42 005	16,92%
Mandelieu-La Napoule	18 038	7,27%
Mougins	16 287	6,56%
Théoule sur Mer	1 304	0,53%
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (créée en 2002)	161 663	65,14%
<i>Antibes</i>	<i>73 383</i>	<i>29,57%</i>
<i>Bar-sur-Loup</i>	<i>2 571</i>	<i>1,04%</i>
<i>Biot</i>	<i>7 489</i>	<i>3,02%</i>
<i>Caussols</i>	<i>157</i>	<i>0,06%</i>
<i>Châteauneuf de Grasse</i>	<i>3 033</i>	<i>1,22%</i>
<i>La Colle-sur-Loup</i>	<i>6 763</i>	<i>2,72%</i>
<i>Courmes</i>	<i>88</i>	<i>0,04%</i>
<i>Gourdon</i>	<i>384</i>	<i>0,15%</i>
<i>Opio</i>	<i>1 947</i>	<i>0,78%</i>
<i>Roquefort-les-Pins</i>	<i>5 300</i>	<i>2,14%</i>
<i>Le Rouret</i>	<i>3 460</i>	<i>1,39%</i>
<i>Saint-Paul</i>	<i>2 888</i>	<i>1,16%</i>
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	<i>3 921</i>	<i>1,58%</i>
<i>Valbonne</i>	<i>11 244</i>	<i>4,53%</i>
<i>Vallauris</i>	<i>25 931</i>	<i>10,45%</i>
<i>Villeneuve-Loubet</i>	<i>13 104</i>	<i>5,28%</i>
POPULATION ADHÉRENT S.I.D.O.M.	239 297	96,42%
SIVADES (Mouans-Sartoux)*	8 889	3,58%
POPULATION desservie par le S.I.D.O.M.	248 186	100,00%

* uniquement pour les ordures ménagères



DÉCHÈTERIES

Points de collecte	Adresse	Téléphone	Heures d'ouverture
Déchèterie Antibes	ZI des 3 MOULINS 06600 ANTIBES	04 92 91 92 99	8h00 - 11h45 / 14h00 - 17h45 du lundi au samedi
Déchèterie Vallauris	ZI St Bernard domaine des tuillères complexe sportif des tuillères 06220 VALLAURIS	04 92 38 06 11	8h00 - 11h45 / 14h00 - 17h45 fermé le mercredi et samedi AM
Déchèterie du Cannet	Chemin de l'Aubarède 06110 LE CANNET	04 92 18 99 48	8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du lundi au samedi
Déchèterie de Valbonne	461 chemin verrière 06902 VALBONNE	04 93 12 35 60	8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Déchèterie de Mougins	539 chemin du coudoron 06250 Mougins	04 93 48 15 64	8h00 - 12h00 / 14h30 - 18h00 fermé le samedi AM
Déchèterie de Tourettes sur Loup	Chemin de Provence 06140 Tourettes sur loup	06 85 54 92 15	8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Déchèterie de Roquefort les Pins	Centre technique municipal 06330 Roquefort les Pins	06 85 54 92 15	8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00



L'organisation des collectes

Statutairement, le S.I.D.O.M. n'a pas la compétence collecte.

Chaque collectivité a son propre mode d'organisation de collecte. Celui-ci est fortement lié au contexte local d'où la présence d'un grand nombre de schémas de collecte sur le seul territoire du S.I.D.O.M..

La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux magazines est effective sur l'ensemble du territoire. Les modes de collecte de ces gisements diffèrent d'une collectivité à l'autre, d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre.

Toutefois, il existe une constante : la collecte du verre des ménages en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire.

Il y a 7 déchèteries sur l'aire du S.I.D.O.M. situées sur les communes du Cannet et de Mougins, d'une part et sur Antibes, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne et Vallauris (CASA), d'autre part.

L'exploitation des déchèteries demeure de la compétence des collectivités membres, le syndicat assurant ses compétences « en bas de quai ».

Ce rapport fera donc état du traitement des déchets collectés sur l'ensemble de son territoire :

- les déchets ménagers :
 - ◆ ordures ménagères,et :
 - ◆ emballages ménagers recyclables,
 - ◆ les journaux magazines
 - ◆ et le verre

- les déchets issus des déchèteries :
 - ◆ les encombrants non métalliques,
 - ◆ les déchets verts,
 - ◆ les déchets bois,
 - ◆ les gravats propres,
 - ◆ les gravats sales,
 - ◆ les ferrailles,
 - ◆ les cartons,
 - ◆ les Déchets Ménagers Spéciaux,
 - ◆ les huiles minérales,
 - ◆ les huiles végétales,
 - ◆ les pneus,
 - ◆ les batteries,
 - ◆ et les piles.

Les perspectives



Bref rappel :

Le S.I.D.O.M. en tant que syndicat mixte existe seulement depuis le 1^{er} janvier 2004. Les trois années écoulées ont permis à l'EPCI :

- d'abord de récupérer les compétences, personnels, moyens et marchés transférés,
- puis dans un deuxième temps de faire une évaluation du dispositif existant,
- enfin de lancer des appels d'offres en vue de coordonner de façon optimale les filières de traitement avec les collectes.

En parallèle, le S.I.D.O.M. a organisé des séminaires de réflexion sur les méthodes de traitement des déchets ménagers et une étude d'impact environnemental autour de l'usine d'incinération, propriété du syndicat.

A l'issue de ces réunions, le conseil syndical a pris des décisions importantes au sujet de l'UIOM : maintenance, modernisation du site et mise en place d'un système de production d'énergie.

Prochaines échéances

- En septembre 2006, le S.I.D.O.M. a mis en œuvre son plus grand chantier : les travaux de modernisation de l'usine d'incinération dans le cadre de son partenariat avec VALOMED relevant du CPPP, des travaux pour la mise en conformité et pour la valorisation énergétique (électrique) des calories produites par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères ont été prévus pour les années 2007/2008.
- Afin de rendre plus réactive la régie de transport, le S.I.D.O.M. recrutera un chauffeur supplémentaire au cours de l'exercice 2007. Ce recrutement sera accompagné de l'acquisition d'un nouveau camion ampli-roll.
- Signature d'une convention relative à la collecte, la valorisation et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages (DEEE).
- La mise en place d'une communication de proximité, par le recrutement d'une équipe d'ambassadeurs du tri.
- La réalisation d'une plateforme de compostage de déchets verts.
- La mise en œuvre d'une démarche qualité de type ISO 9001.
- La réalisation d'un quai de regroupement pour les DEEE.
- Valoriser 80% du gisement des déchets.
- Valorisation photovoltaïque : panneaux solaires sur certaines façades de l'usine.



Zoom sur le projet de modernisation de l'usine d'incinération :

L'usine d'incinération d'Antibes a été mise en service en 1970. Dès l'origine, cette usine a été équipée de deux lignes de 9,5 tonnes par heure (9,5 t/h).

Elle a, depuis, fait l'objet de nombreuses mises aux normes. Aujourd'hui, l'usine répond à la réglementation du 20 septembre 2002. Quant au traitement des oxydes d'azote, il sera mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2008.

D'un point de vue écologique, cette usine n'est pas équipée d'une récupération des calories dégagées par l'incinération, ce qui se traduit par la perte d'une énergie précieuse d'autant que celle-ci est en partie renouvelable. De plus, la neutralisation de cette énergie, indispensable au bon traitement des fumées, nécessite l'utilisation de 35 m³ d'eau à l'heure. C'est cette eau qui est à l'origine du panache de vapeur, caractéristique de notre usine.

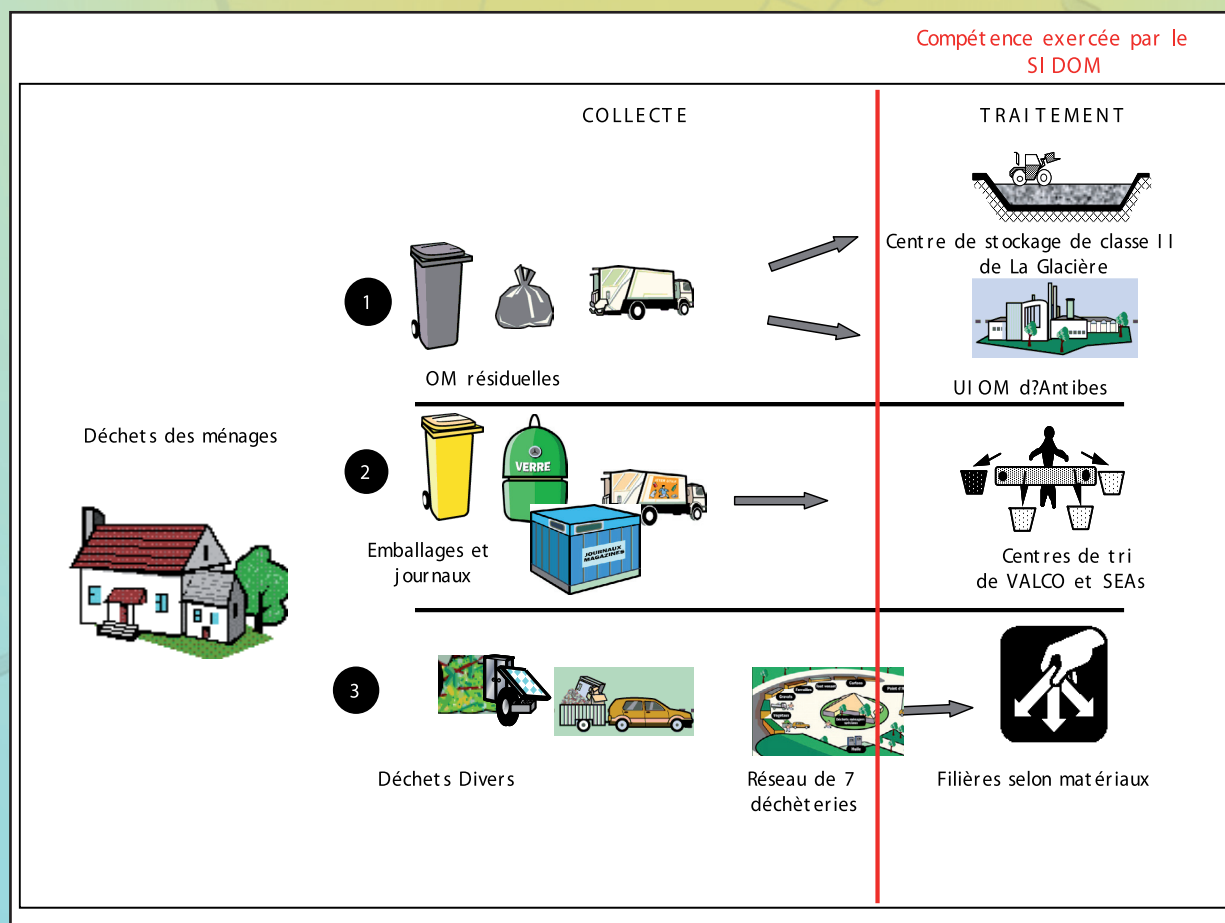
Les travaux qui commenceront dès début 2007 vont permettre de :

- Traiter les oxydes d'azote à un niveau extrêmement bas de 80 mg/Nm³ au lieu des 200 mg/Nm³ exigés par la réglementation.
- Traiter les dioxines afin que la teneur ne dépasse jamais 0,05 ng/Nm³ (au lieu de 0,1 ng/Nm³ réglementaire).
- Récupérer et valoriser l'énergie dégagée en électricité, ce qui permettra de vendre au minimum 59 873 MWh d'électricité par an (représentant l'équivalent de la consommation de plus de 10 000 foyers).
- Economiser près de 300 000 m³ d'eau potable par an.
- D'apporter de nombreuses améliorations à son fonctionnement telles que l'augmentation du volume de déchets en fosse et la désodorisation du hall à mâchefers.
- De sécuriser le fonctionnement par un prélèvement en continu des dioxines et un élargissement du hall de réception des déchets.

B- Le traitement des déchets ménagers et assimilés



Les 3 principales filières de gestion des déchets



Traitement des déchets ménagers et assimilés



Localisation des unités de traitement

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement
1 Ordures ménagères résiduelles	- Usine d'incinération S.I.D.O.M. Antibes (06)	Incinération
	- CET classe II Onyx Sud Est Villeneuve-Loubet (06)	Enfouissement
EMR	Centre de Tri Valco - Cannes (06)	Tri et Recyclage
2 Papier /Journaux / Magazines	Centre de tri Onyx Sud Est Villeneuve-Loubet (06)	Tri et Recyclage
	Verre PAV	O-I Manufacturing, Verreries de Lavilledieu (07), Vergèze (30) ou Béziers (34)
Verre Déchèterie	Centre de transfert Onyx Sud Est NICE (06)	Transfert et Recyclage
Gravats propres	CET classe III - La Gaude (06)	Stockage et Remblai
Gravats sales	Centre de tri - NICE (06)	Tri, Recyclage et Stockage
Bois	Valécobois - Antibes (06)	Tri et Recyclage
Ferrailles	- Société Compactage Antibois - Vallauris (06)	Recyclage
	- Société Russo - NICE (06)	Recyclage
Encombrants (DIB)	CET classe II Onyx Sud Est Villeneuve-Loubet (06)	Enfouissement
3 Déchets verts	- Centres de compostage d'Oredui Carros & Peymeinade (06)	Compostage
	- Unité de compostage de Sita Sud Jas de Rhodes (13)	Compostage
	-Société Dragui-Transport vers centre de traitement du Reyran et de Gagère (83)	Compostage
Cartons	Centre de tri Onyx Sud Est Villeneuve-Loubet (06)	Tri et Recyclage
Pneus	Centre de tri Onyx Sud Est Villeneuve-Loubet (06)	Tri, Rechapage, Valorisation
Batteries	OREDUI – Grasse (06)	Recyclage
DMS	Société LABO SERVICES Givors (69)	Tri, Conditionnement, Traitement, Recyclage
Huiles de vidange	OREDUI – Grasse (06)	Incinération en cimenterie
Huiles alimentaires	OREDUI – Grasse (06)	Valorisation
Piles	COREPILE	Recyclage

Rappel : en 2004, les collectivités membres ont transféré au S.I.D.O.M. les marchés de traitement de l'ensemble de leurs déchets, qui constituaient jusqu'en 2005 un dispositif d'évacuation complexe avec plusieurs filières de traitement pour un même produit. En 2006, la mise en place de 9 nouveaux marchés d'évacuation renforce la cohésion du dispositif des enlèvements de déchets. En effet, seulement 2 flux gardent plusieurs possibilités de sites de traitement : les ordures ménagères et les déchets verts.

Les ordures ménagères résiduelles



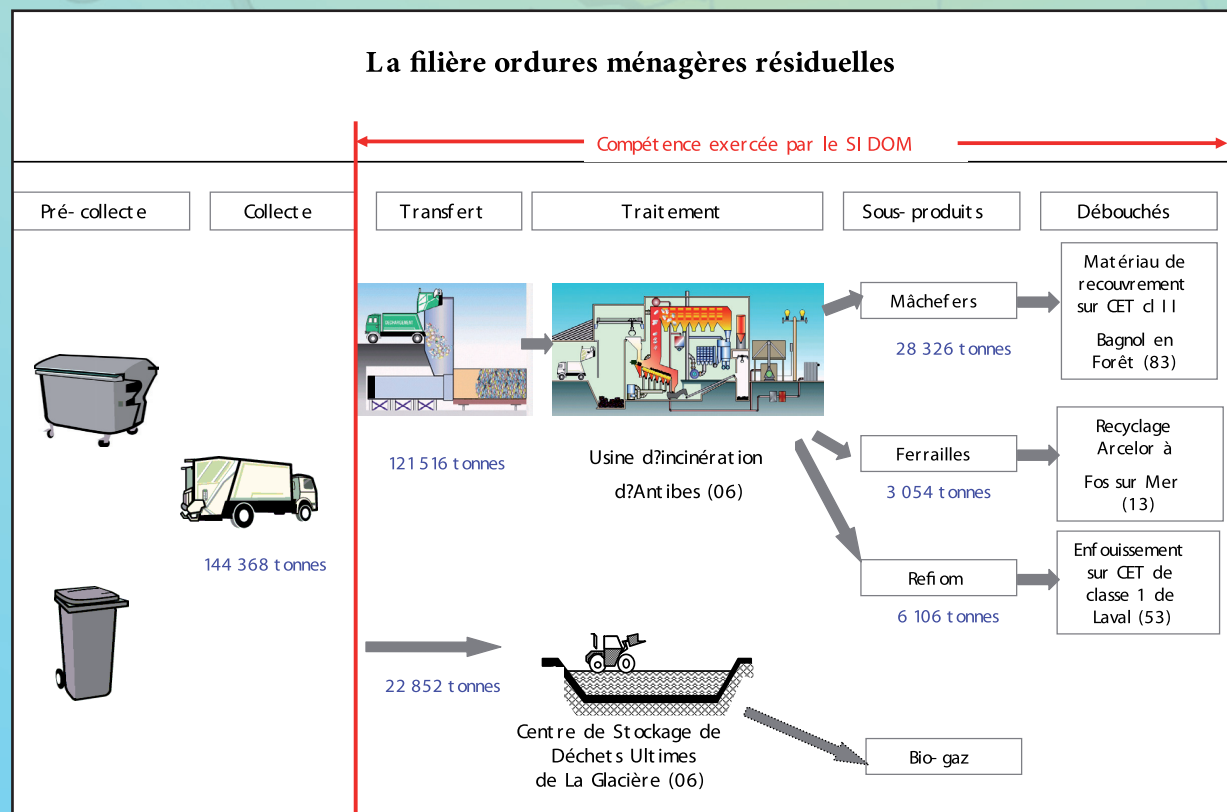
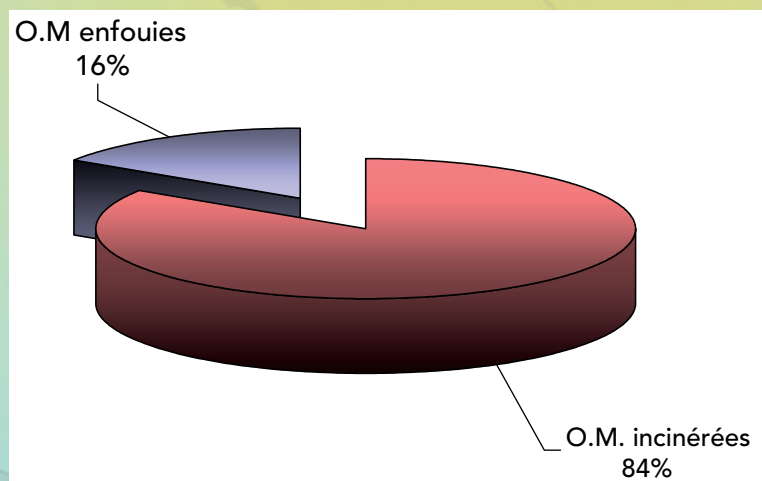
Les filières de traitement

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du S.I.D.O.M. connaissent deux sortes de traitement :

- l'incinération sur l'usine d'Antibes qui traite les déchets selon les droits de chaque collectivité membre ;
- l'enfouissement en C.E.T. de cl II situé à la Glacière sur la commune de Villeneuve-Loubet pour les ordures ménagères qui n'ont pu être incinérées.

Le schéma de l'usine et son principe de fonctionnement figure en Annexe 2. En 2006, le S.I.D.O.M. a traité 144 368,79 tonnes d'ordures ménagères.

Répartition des ordures ménagères par traitement - 2006





Bilan quantitatif et financier des ordures ménagères

Ordures Ménagères Résiduelles- 2006		
L'incinération		
Les données de l'usine		
Capacité de traitement de l'usine	160 000 tonnes	
TOTAL INCINÉRÉ	121 516,78 tonnes	
Les sous produits		
non valorisé	REFIOM	6 106 tonnes
	ratio	50,70 Kg/tOM soit 5,07%
valorisé	FERRAILLES	3 054 tonnes
	ratio	25,40 Kg/tOM soit 2,54%
	MIOM - MACHEFER	28 326 tonnes
	ratio	235,40 Kg/tOM soit 23,54%
Les coûts		
DÉPENSES D'EXPLOITATION	5 432 782,67 € HT	
Ordures ménagères enfouies en CET CL II		
L'enfouissement		
Capacité de Traitement du CET II de La Glacière	270 000 tonnes/an	
TOTAL ENFOUI	22 851,11 tonnes	
Les coûts		
DÉPENSES D'ENFOUISSEMENT	2 030 682,55 € HT	
Bilan ordures ménagères - 2006		
TOTAL tonnage OM	144 368 tonnes	
Dont Apports Communes non adhérentes	5 629 tonnes	
COÛT € HT	7 463 465 € HT	
kg/an/hab*	582	

* population prise en compte : 248 186 habitants

Un point sur l'incinération



Le traitement des sous-produits de l'incinération (ferrailles, mâchefers et refiom) est à la charge de l'exploitant.

L'année 2006 aura été marquée par

- des travaux complémentaires de mise en conformité :

Ces travaux complémentaires ont été réalisés en juin 2006 et ont consisté en :

le remplacement des ventilateurs d'air secondaire et la modification des buses d'injection de cet air. Ces travaux ont pour objet de diminuer et de garantir en permanence le respect de la réglementation pour les rejets en monoxyde de carbone ;

l'amélioration de la neutralisation d'acide chlorhydrique par la régulation du débit de lait de chaux injecté dans le flux de gaz.

- la mise en service industrielle des nouveaux équipements :

Cette période suit les travaux de mise en conformité effectués en 2005 qui ont abouti sur un nouvel arrêté préfectoral d'exploitation, en date du 23 décembre 2005. Celui-ci prend en compte les exigences de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 applicables aux installations d'incinération des déchets ménagers.

- une CLIS s'est tenue dans les locaux du S.I.D.O.M. le 12 juin 2006 en présence de l'ensemble de ses membres.
- En septembre 2006, le contrat d'exploitation avec la société TIRU a pris fin. Le nouvel exploitant, la société Valomed, filiale à 100% de Véolia, est le signataire du contrat de partenariat public privé.



Les recyclables

Les emballages ménagers recyclables (EMR)

Rappel :

Depuis 2005, la collecte sélective des emballages ménagers est effective sur l'ensemble du territoire du S.I.D.O.M..

Le 30 août 2000, le S.I.D.O.M. a signé un Contrat Programme de Durée avec la société Eco-Emballages pour une durée de 6 ans.

Parallèlement à la mise en place du Syndicat Mixte en 2004, la CASA a signé un Contrat de Programme de Durée avec Eco-Emballages pour l'ensemble de ses communes membres. De fait, le contrat S.I.D.O.M. / Eco-Emballages précité ne concerne depuis 2004 que les communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

En 2006 :

En 2006, le S.I.D.O.M. a signé un nouveau contrat avec Eco-Emballages concernant l'ensemble des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise et du nouveau barème D.

Le S.I.D.O.M. assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'EMR de l'ensemble des collectivités membres. La CASA et le S.I.D.O.M., au titre des 4 communes membres, perçoivent séparément les soutiens d'Eco-Emballages et les produits de la vente des matériaux.

Les EMR, hors verre, ont été globalement triés sur le site de Valco (Cannes 06).

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES – 2006	
« sacs jaunes »	
- Le Cannet,	467,68 tonnes
- Mandelieu,	391,57 tonnes
- Mougins,	366,96 tonnes
- Théoule	5,37 tonnes
- La CASA	2 628,55 tonnes
TONNAGE	3 860,13 tonnes
DÉPENSE	988 382,94 € HT
kg/an/hab	16,13

Ici, nous aborderons uniquement les filières du contrat S.I.D.O.M. / Eco-emballages. Les recettes indiquées (Eco-Emballages et reprises) correspondent à ce contrat.

Le contrat S.I.D.O.M. / Eco-emballages



Ce contrat comprend la garantie de reprise des 5 matériaux :

Matériau	Filière de reprise Eco-Emballages
Plastiques	Valorplast (92 Puteaux)
Verre	O-I Manufacturing(69 Villeurbanne)
Papier/Carton (EMR)	Papeteries Etienne (13 632 Arles)
Briques alimentaires(ELA)	Revipac (75 000 Paris)
Aluminium	FAR (75 Paris)
Acier (issu de la collecte sélective)	ARCELOR (93 Saint Denis)

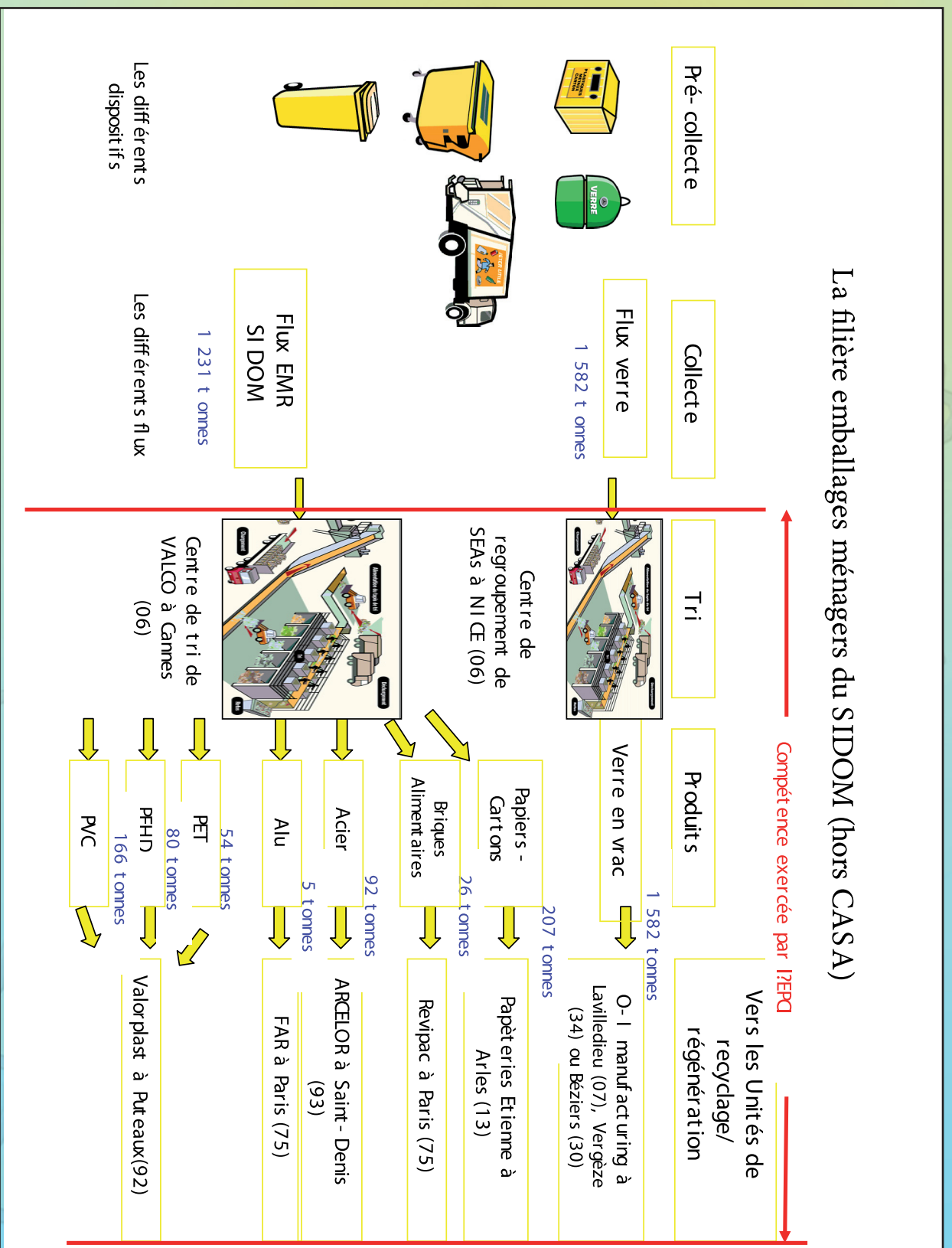
La répartition des matériaux repris sur les apports S.I.D.O.M. (hors CASA)

CONTRAT S.I.D.O.M. ECO-EMBALLAGES	tonnes	% gisement
APPORTS EMR (hors verre) S.I.D.O.M. 2006	1 231,58	100,00%
Acier	92,62	7,52%
Aluminium	5,78	0,47%
Cartons, cartonnets, papiers d'emballages	207,53	16,85%
Briques alimentaires	26,4	2,14%
Bouteilles en P.V.C	166,88	13,55%
Bouteilles en P.E.T.	54,55	4,43%
Flacons en P.E.H.D.	80,66	6,55%
Repris par contrat Eco-Emballages	634,42	51,51%
Journaux, magazines	437,53	35,53%
Total des matériaux valorisés	1 071,95	87,04%
Stockage en centre d'enfouissement	289,01	23,47%

CONTRAT S.I.D.O.M. ECO-EMBALLAGES	tonnes	% gisement
APPORT VERRE 2006	1 582,52	100,00%
Total des matériaux valorisés	1 582,52	100,00%

NB : un schéma des filières S.I.D.O.M. pour ce contrat figure à la page suivante.

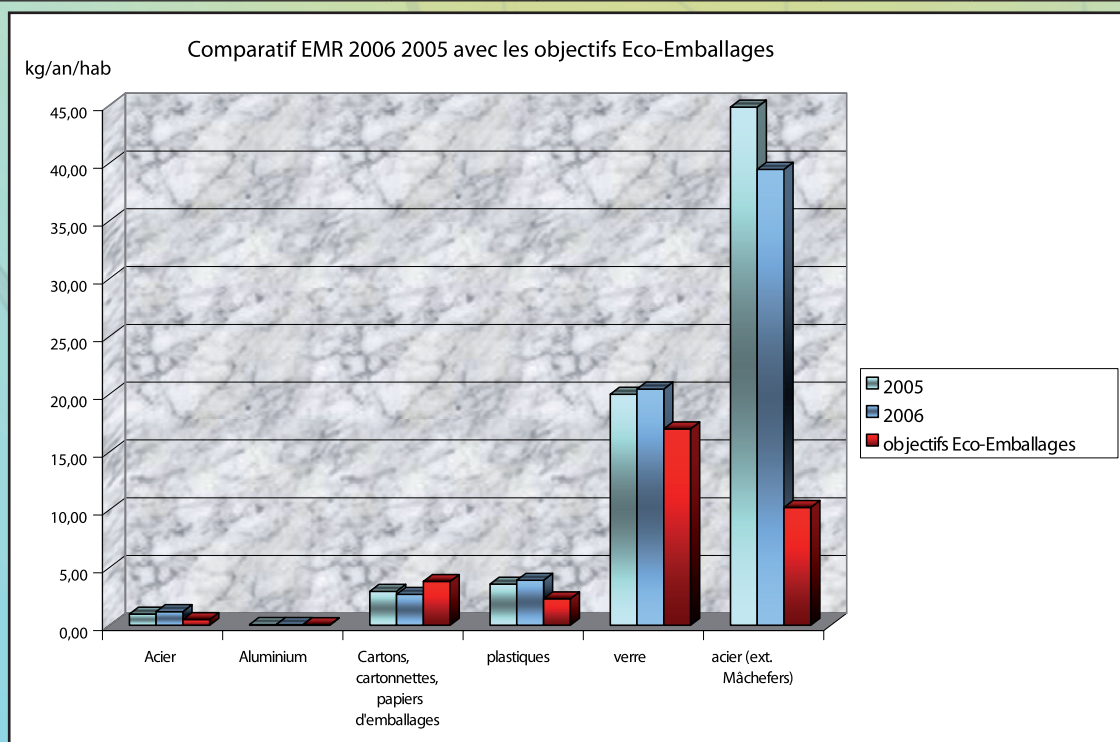
La filière emballages ménagers du SIDOM (hors CASA)



L'évolution de la collecte sélective

Le contrat avec Eco-Emballages existe sur son périmètre actuel depuis le 1^{er} janvier 2005. Le tableau et le graphe ci-dessous reprennent les résultats 2005 et 2006 en rapport avec les objectifs 2006 fixés contractuellement par Eco-Emballages.

Évolution de la collecte sélective	2005		2006		objectifs Eco Emballages en kg/anhab
	tonnes	kg/an/hab	tonnes	kg/an/hab	
Emb ménagers collectés	1 196,24	15,46	1233,04	15,94	
Acier	75,73	0,98	92,621	1,20	0,50
Aluminium	5,40	0,07	5,779	0,07	0,06
Cartons, cartonnets, papiers d'emballages	228,18	2,95	207,528	2,68	3,80
plastiques	166,60	3,57	166,875	3,90	2,30
	38,77		54,548		
	71,21		80,657		
Verre	1547,30	20,00	1582,52	20,45	17,00
Acier récupérés sur mâchefers	3 470,37	44,85	3054,27	39,47	10,20



Ce graphe montre les résultats du S.I.D.O.M. sur ces 2 dernières années en rapport avec les objectifs fixés par Eco-Emballages. Les ratios acier, aluminium et plastiques ont été atteints les 2 années concernées. Par contre, les cartons collectés de cette manière représentent bien moins que l'objectif de 3,8 kg/an/habitant à atteindre. De plus, cet objectif augmente tout au long du contrat et dès 2007, le seuil à atteindre est de 5,34 kg/an/habitant.

Il est donc important de développer l'apport des cartons dans les « sacs et bacs jaunes », mais aussi de développer la part des cartons collectés sur les déchèteries puisque ceux-ci vont pouvoir être pris en compte dans ce gisement à raison de 3 kg/an/habitant (cf. paragraphe sur les cartons).



Les recettes liées au contrat S.I.D.O.M. / Eco-Emballages

RECETTES CONTRAT S.I.D.O.M. ECO-EMBALLAGES EN € HT	
Acier	55 537,20
Aluminium	3 050,75
Cartons, cartonnets, papiers d'emballages	9 629,84
Briques alimentaires	0,00
Bouteilles en P.V.C	
Bouteilles en P.E.T.	51 788,84
Flacons en P.E.H.D.	
Verre	60 109,46
Total revente des matériaux valorisés	180 116,09
soutiens financiers Eco Emballages 2006	536 954,35
TOTAL RECETTES 2006	717 070,44

La communication dans le cadre du contrat S.I.D.O.M. / Eco-Emballages :

En accompagnement du traitement des EMR, le S.I.D.O.M. assure la communication de la collecte sélective pour les 4 communes concernées par le contrat S.I.D.O.M./Eco-Emballages. Un marché avec une agence de communication, L&M, propose des supports écrits, des animations et l'accompagnement des communes.

Pour l'exercice 2006, il est à noter, entre autres, les actions suivantes :

- journal de suivi sur trois communes,
- calendrier du tri remis en fin d'année,
- animations scolaires,
- animation envers la population (marché, manifestations diverses, porte à porte, ...),
- magnets
- sacs de pré collecte,
- porte à porte.

Le bilan des actions menées par L&M sur 2006 est en annexe 3.

Le coût de la prestation de communication s'élève en 2006 à 90 169,97 € HT.

LES JOURNAUX MAGAZINES

Les journaux - magazines sont triés sur le centre de Sud Est Assainissement à Villeneuve-Loubet.

Ce centre assure le tri des journaux-magazines, l'élimination des refus et l'orientation des matériaux vers les filières de recyclage.

JOURNAUX -MAGAZINES // 2006	
TONNAGE	5 227,06 tonnes
DÉPENSE	152 424,41 € HT
kg/an/hab	21,84

Déchèteries



LES DÉCHETS VERTS

Ces déchets sont essentiellement issus des déchèteries.

En 2005, plusieurs marchés coexistaient. Depuis le 1^{er} janvier 2006, seuls les marchés mis en place par le S.I.D.O.M. assurent l'évacuation des déchets verts collectés sur l'aire du S.I.D.O.M. :

- s'ils sont collectés en porte à porte : les végétaux sont compostés sur les plateformes d'Oreui à Carros ou à Peymeinade ;
- s'ils sont collectés en déchèterie : les végétaux sont alors utilisés pour la couverture des centres d'enfouissement du Reyran, de Gagère (83) et du Jas de Rhodes (13).

DÉCHETS VERTS - 2006	
TONNAGE	25 141,65 tonnes
DÉPENSE	1 577 299,81 € HT
kg/an/hab	105,06

LES GRAVATS

Le S.I.D.O.M. a la charge de deux types de gravats :

- les gravats propres, servant de matériau de remblai sans traitement préalable,
- et les gravats sales demandant un traitement avant.

Pour les gravats propres, le CET cl III est situé à la limite des communes de Saint-Laurent-du-Var et de La Gaude, au lieu-dit Vallon de Tenchurade, et exploité par Sita Sud.

Les gravats sales sont amenés sur un centre de tri. Après criblage, ils sont orientés soit vers un CET cl III soit éliminés en refus.

GRAVATS - 2006	
- gravats propres	12 045,33 tonnes
- gravats sales	3 900,46 tonnes
TONNAGE GRAVATS	15945,79 tonnes
DEPENSE GRAVATS PROPRES	155 356,08 € HT
DEPENSE GRAVATS SALES	290 220,13 € HT
DEPENSE GRAVATS	445 576,26 € HT
kg/an/hab	66,64



LES ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES

Les encombrants non métalliques collectés sur notre territoire soit, en apport direct sur les déchèteries soit, par les services « encombrants » des collectivités membres sont enfouis au CET de cl II de la Glacière à Villeneuve-Loubet. Ce site est aussi utilisé par le S.I.D.O.M. pour l'enfouissement d'une partie de ses ordures ménagères résiduelles.

Le CET cl II est situé sur la commune de Villeneuve-Loubet, au lieu-dit Vallon de La Glacière, et exploité par Onyx Sud Est.

Ce centre d'enfouissement de classe II est le seul du département des Alpes Maritimes. L'exploitation a commencé en 2001 et sa durée est estimée à environ 12 ans pour une capacité de réception d'environ 270 000 tonnes par an. Toutefois, dès aujourd'hui, les services préfectoraux estiment que ce centre sera comblé dès 2010.

Les matériaux admis sont les suivants : ordures ménagères et encombrants non métalliques.

ENCOMBRANTS NON METALLIQUES EN CET CL II - 2006	
TOTAL TONNAGE RECEPTIONNE	19 670,64 tonnes
CAPACITE DE TRAITEMENT DU CET II de La Glacière	270 000 tonnes/an
DEPENSE	2 500 837,19 € HT
kg/an/hab	82,2

LES DÉCHETS DE BOIS

Ces déchets sont issus des déchèteries. Leur traitement est assuré par Valécobois. Ce matériau est valorisé en Italie. Il entre comme matière première dans la fabrication de panneaux de particules.

DÉCHETS DE BOIS - 2006	
TONNAGE	4 428,11 tonnes
DÉPENSE	280 755,25 € HT
kg/an/hab	18,50



LES FERRAILLES

En 2006, les ferrailles de l'aire du S.I.D.O.M. ont été récupérées par la société RUSSO jusqu'en mai puis par la société Compactage Antibois.

Une fois triées et transformées, les ferrailles sont revendues aux fonderies.

FERRAILLES - 2006	
TONNAGE	4 109,62 tonnes
DÉPENSE	21 436,50 € HT
RECETTE	- 168 733,74 € HT
COÛT	- 147 297,24 € HT
Kg/an/hab	17,17

Cette filière constitue donc une recette pour le S.I.D.O.M..

LES CARTONS

En 2006, trois déchèteries collectent les cartons : Le Cannet, Mougins et Valbonne. Jusqu'en Mars, la déchèterie d'Antibes avait mis en place un caisson destiné à cette collecte.

Les cartons ainsi collectés sont apportés sur le centre de tri de SEAs à Villeneuve Loubet.

Ce centre assure le tri des cartons, l'élimination des refus et l'orientation des matériaux vers les filières de recyclage.

CARTONS - 2006	
TONNAGE	136,70 tonnes
DEPENSE	13 099,98 € HT
kg/an/hab	0,57

Il est à noter que dans le cadre du barème D du contrat S.I.D.O.M./Eco-Emballages, les cartons collectés sur les déchèteries pourront être pris en compte dans le gisement d'EMR à raison de 3 kg/an/habitant. Dès 2007, cette disposition sera mise en place pour les deux déchèteries hors CASA, mais elle ne suffira pas en l'état actuel des collectes pour atteindre l'objectif fixé.

Il est donc important d'amplifier la collecte des cartons.



LE VERRE

Il s'agit du verre collecté en déchèterie (essentiellement issu des collectes du verre des restaurateurs mises en place sur certaines collectivités).

Le verre est amené au quai de transfert de Sud Est Assainissement services à Nice Saint-Isidore pour être envoyé vers les filières du verre définies dans le contrat Eco-Emballages.

VERRE - 2006	
TONNAGE	163,55 tonnes
kg/an/hab	0,68

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Collectés en déchèterie, les DMS représentent un ensemble de déchets traités spécifiquement.

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), sont collectés sur les déchèteries du S.I.D.O.M. dans le cadre du marché S.I.D.O.M. avec Labo Services.

Il s'agit des déchets : peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des communes membres du S.I.D.O.M..

La collecte des DMS nécessite un stockage spécifique (armoires DMS, équipée de caisses palettes, petits bacs et d'étagères permettant de séparer les différentes catégories).

Lors de la collecte, le prestataire conditionne les déchets afin de sécuriser le transport, puis les apporte sur un centre collecteur. Là, un regroupement par catégorie sera effectué afin d'orienter les déchets vers leur filière de traitement.

Pour exemple, un schéma des filières utilisées par le prestataire Labo-Services est en annexe 4.

En 2006, les prestations d'enlèvement et traitement des DMS :

DMS - 2006	
DÉPENSE	134 176,48 € HT
RECETTE	- 66 086,58 € HT
COÛT de la prestation	68 089,90 € HT

Concernant ce flux, le S.I.D.O.M. bénéficie d'aides aux transports et aux traitements de certains DMS. Ces aides représentent un peu moins de 50% des coûts.

LES PNEUS, LES BATTERIES, LES HUILES ET LES PILES



Les déchèteries du S.I.D.O.M. mettent à la disposition des habitants, des conteneurs affectés aux collectes des pneus, des batteries et des huiles (vidange et alimentaires).

Les huiles de vidange sont gérées via la filière « Vidange Propre » initiée par l'ADEME (incinération des huiles de vidange en cimenterie). De ce fait, le coût de cette filière de traitement est nul.

Les enlèvements sont assurés par le transporteur de la filière.

Les producteurs de piles ont obligation de traiter leur produit en fin de vie. COREPILE en assure la charge. Une convention a donc été signée courant 2005, entre le S.I.D.O.M. et cet organisme, pour la prise en charge de ce déchet (cf. annexe 5). Cette filière est gratuite.

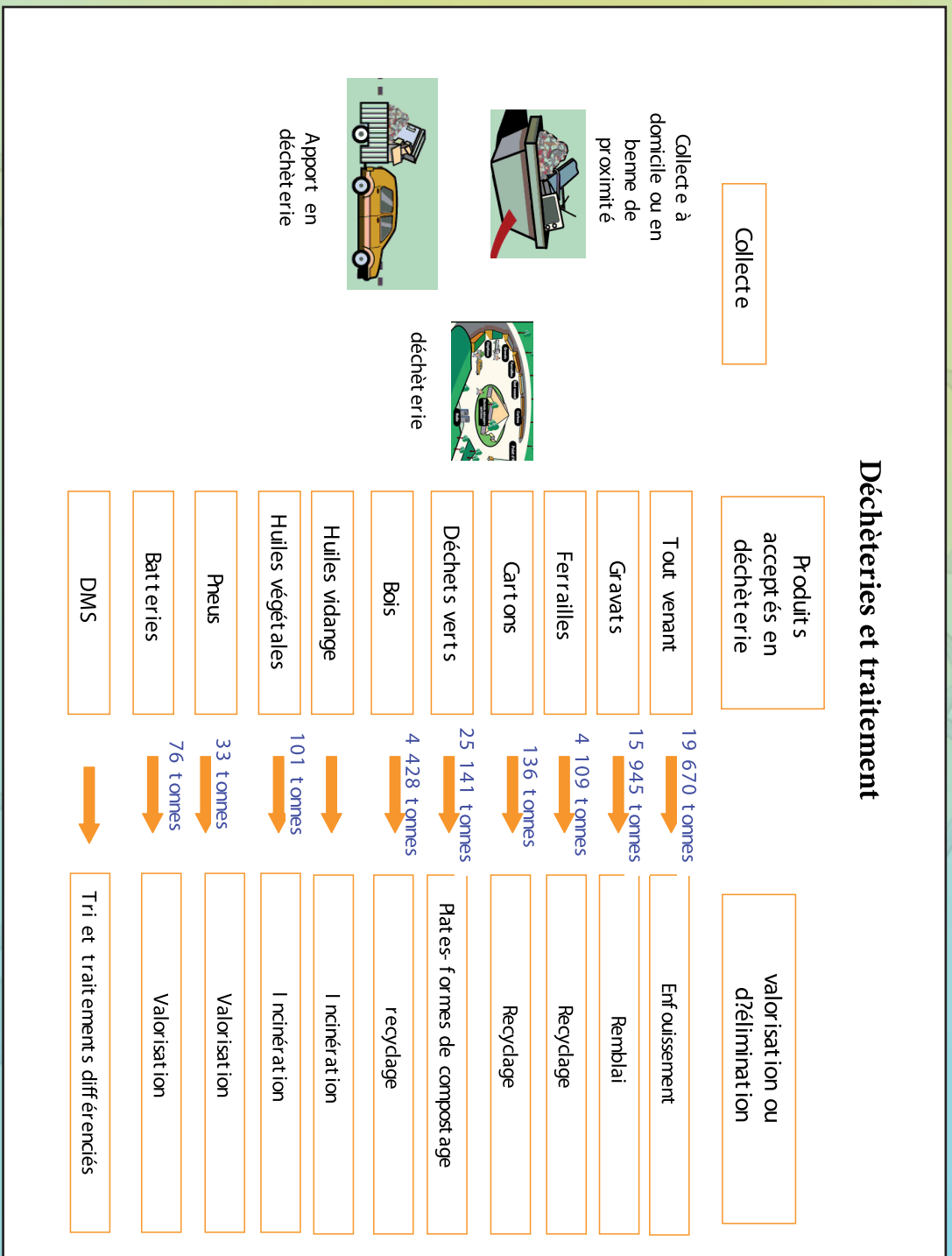
Filières de traitement :

- Les huiles alimentaires collectées en 2006 sont valorisées dans le graissage industriel ;
- Les métaux précieux sont récupérés dans les batteries collectées ;
- Les pneus sont triés en 3 catégories : les pneus à rechapier, réutilisables et ceux à valoriser en granulés de caoutchouc ;
- Les piles sont traitées soit par un procédé d'hydrométallurgie (séparation des éléments organiques et métalliques, puis broyage) soit par un procédé de pyrométallurgie (incinération après tri). Les matières obtenues après transformation peuvent être réutilisées dans l'industrie des piles, par exemple.

Bilan tonnes & coûts :

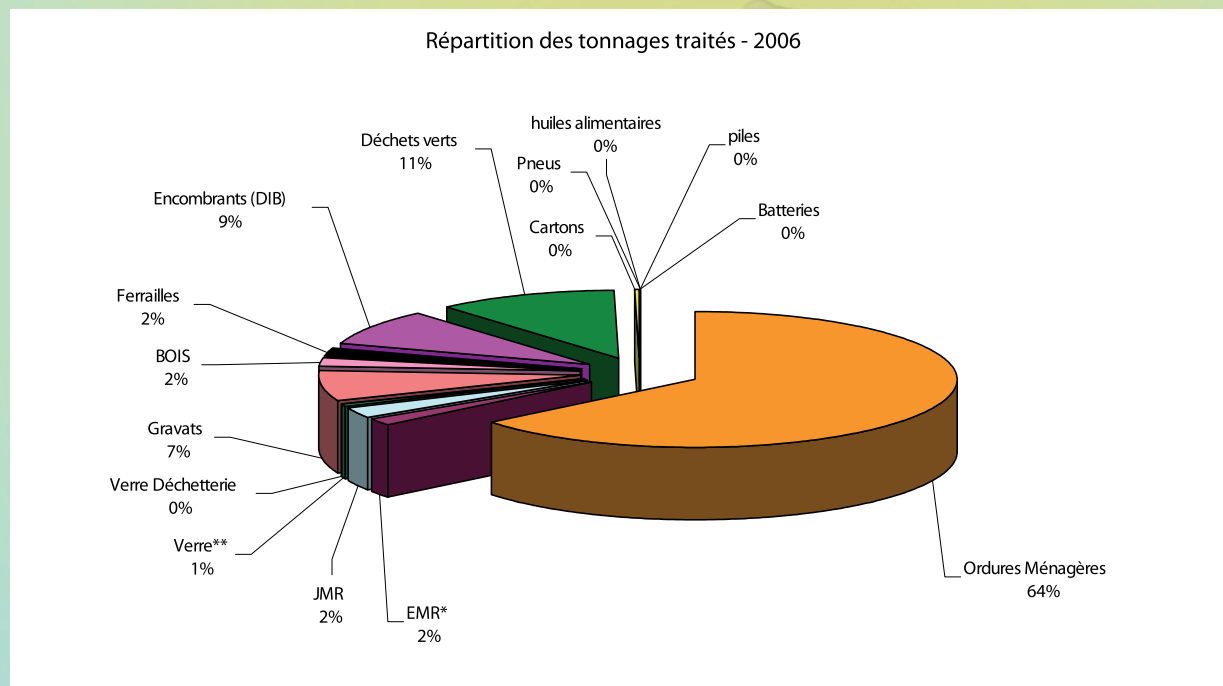
Pneus - 2006	
Tonnage	33 tonnes
DEPENSE	8 246,78 €HT
huiles alimentaires - 2006	
Tonnage	101,14 tonnes
DEPENSE	20 002,38 €HT
batteries - 2006	
Tonnage	76,69 tonnes
DEPENSE	2 194,80 €HT
Piles - 2006	
Tonnage	5,98 tonnes

Le schéma ci-dessous reprend les différentes filières des déchets collectés en déchèterie pour l'année 2006 :

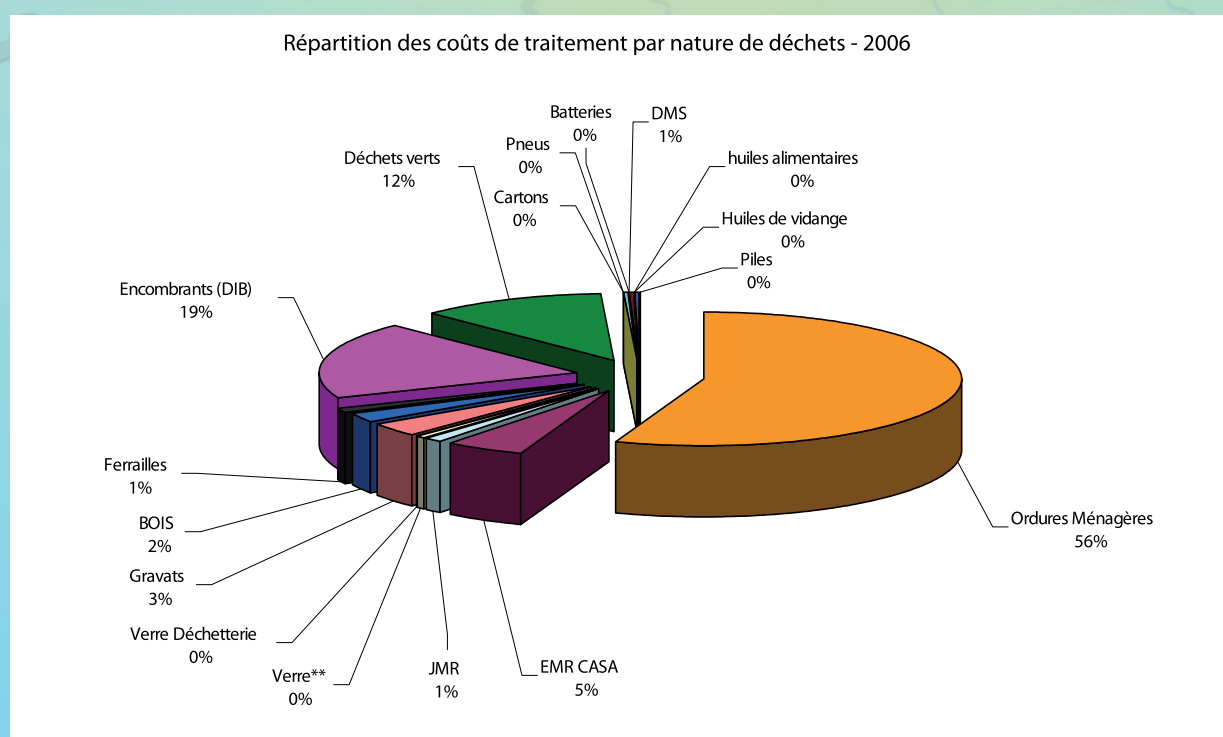


C. Bilan quantitatif et financier

Le bilan des flux de déchets est en annexe 6. Le graphe ci-dessous représente les différents flux pris par les 224 851,37 tonnes traitées par le S.I.D.O.M..



Le bilan des coûts de traitement 2006 est en annexe 7. Le graphe ci-dessous représente la répartition des coûts.



Il est à noter que les ordures ménagères représentent 64% du gisement mais seulement 56% des coûts de traitement des déchets



Le tableau ci-dessous récapitule les coûts et recettes liés aux transports et aux traitements des déchets en 2006 :

BILAN FINANCIER 2006	Montant HT (en euro)		
	par an	par habitant	par tonne
coût HT de traitement des déchets	13 698 067,96	57,24	56,69
recettes HT liées au traitement des déchets	-951 890,76	-3,98	4,23
coût HT prestation de transport des déchets	497 402,67	2,08	2,21
S/TOTAL PRESTATION DECHETS	13 243 579,87	55,34	63,13
charges générales HT de fonctionnement de la structure	1 522 046,00	6,36	6,77
coût HT des études	100 846,94	0,42	0,45
S/TOTAL FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE	1 622 892,94	6,78	7,22
charges générales HT d'investissement de la structure	108 256,38	0,45	0,48
remboursement capital (travaux UIOM)	524 024,32	2,19	2,33
travaux UIOM	550 764,47	2,30	2,45
subvention Département (travaux USINE)	-148 637,79	-0,62	-0,66
S/TOTAL INVESTISSEMENT DE LA STRUCTURE	1 034 407,38	4,32	4,60
TOTAL	15 900 880,19	66,45	74,95

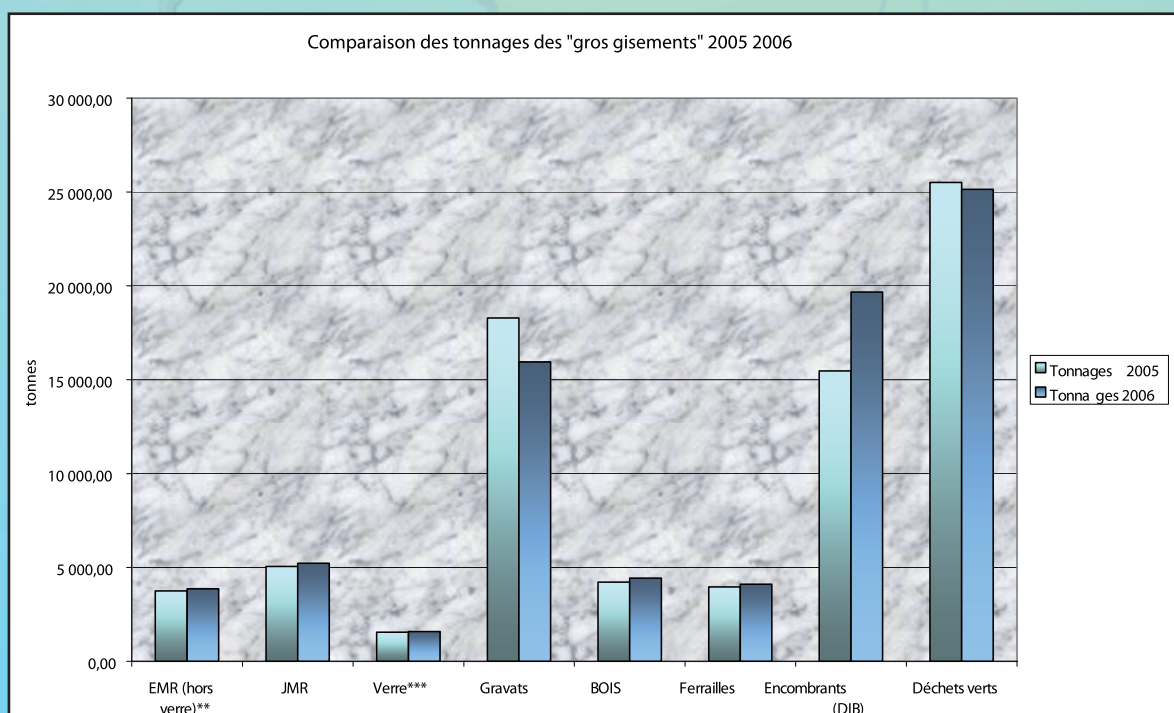
Pour résumer, les 224 851,33 tonnes de déchets générés par les membres du S.I.D.O.M. ont été prises en charge pour un coût net de 13 243 579,87 € HT ce qui constitue plus de 80% des frais annuels du S.I.D.O.M..

D. Conclusion

En conclusion, une comparaison des tonnages traités par le S.I.D.O.M. en 2005 et en 2006, montre une stabilisation du tonnage global (cf. tableau ci-dessous).

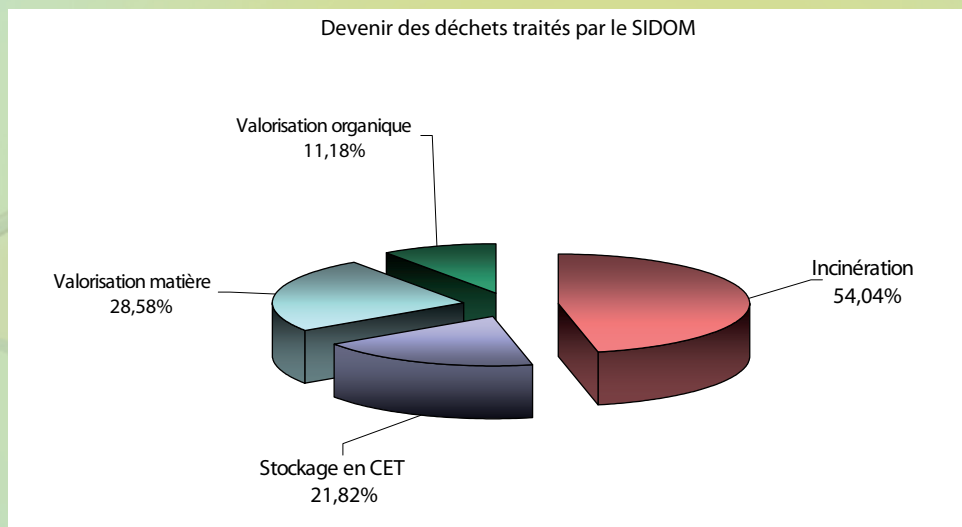
Toutefois, au vu du graphe ci-après, une diminution sensible du gisement de gravats semble apparaître. En parallèle, la baisse amorcée par le gisement « cartons » est à prendre en considération dès 2007, ce gisement partant très certainement dans les collectes d'ordures ménagères et d'encombrants.

Evolution des tonnages traités : 2005 / 2006			
Déchets	Tonnages 2005	Tonnages 2006	évolution en %
Ordures Ménagères	148 760,84	144 368,79	-2,95%
<i>refiom*</i>	6 110,00	6 106,00	-0,07%
<i>miom - mâchefers*</i>	29 572,00	28 326,00	-4,21%
<i>ferrailles / incinération*</i>	3 455,00	3 054,00	-11,61%
EMR (hors verre)**	3 745,96	3 860,13	3,05%
JMR	5 057,17	5 227,06	3,36%
Verre***	1 547,30	1 582,52	2,28%
Verre Déchetterie	150,18	163,55	8,90%
Gravats	18 287,84	15 945,79	-12,81%
BOIS	4 217,06	4 428,11	5,00%
Ferrailles	3 958,30	4 109,62	3,82%
Encombrants (DIB)	15 464,11	19 670,64	27,20%
Déchets verts	25 505,10	25 141,65	-1,43%
Cartons	154,06	136,70	-11,27%
Pneus	28,43	33,00	16,07%
Batteries	nc	76,69	
piles	nc	5,98	
huiles alimentaires	75,82	101,14	33,39%
TOTAL EN TONNE	226 952,17	224 851,37	-0,93%
Total en kg/an/hab (239297)	948	940	-0,84%

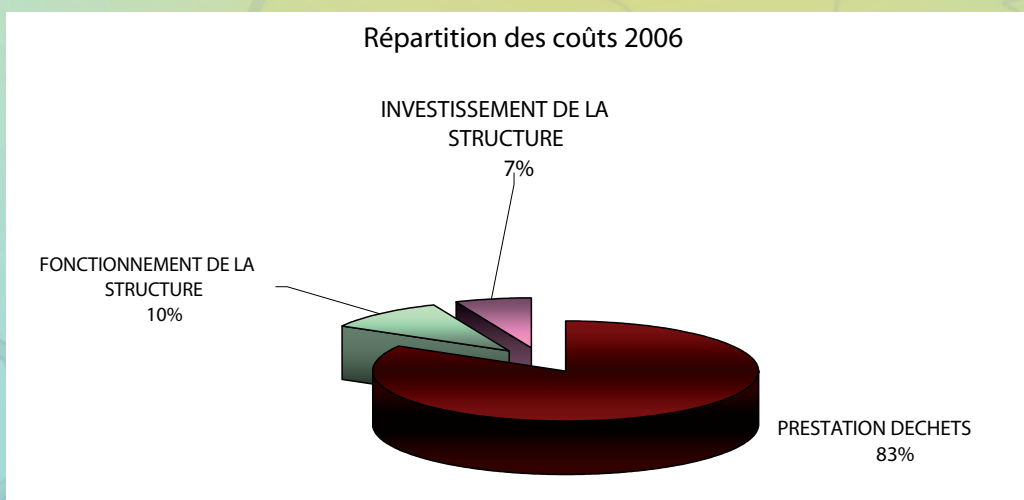




Comme le montre le schéma ci-dessous, le traitement des déchets du S.I.D.O.M. est réalisé à plus de 54% par incinération. Il est à noter qu'environ 30% des tonnages de déchets sont valorisés.



Economiquement, les frais de structure du S.I.D.O.M. (moyens humains et matériels, assurances, frais d'études, fluides, ...) représente 10 % des frais annuels.



Le tableau ci-dessous représente une synthèse des principales valeurs à retenir :

2006		
	224 851 tonnes de déchets traités	
Dont	28% valorisation matière	
Et	11% valorisation organique	
Pour un coût	16 852 770 € HT	coût général
Et filières	951 890 € HT	recettes valorisation
Soit un coût net de	15 900 880 € HT	
Ratio à la tonne	74,95 €/T	
Ratio à l'habitant	66,45 €/hab	
Représentant (Tous déchets confondus)	940 kg/an/hab	pour 239 297 habitants

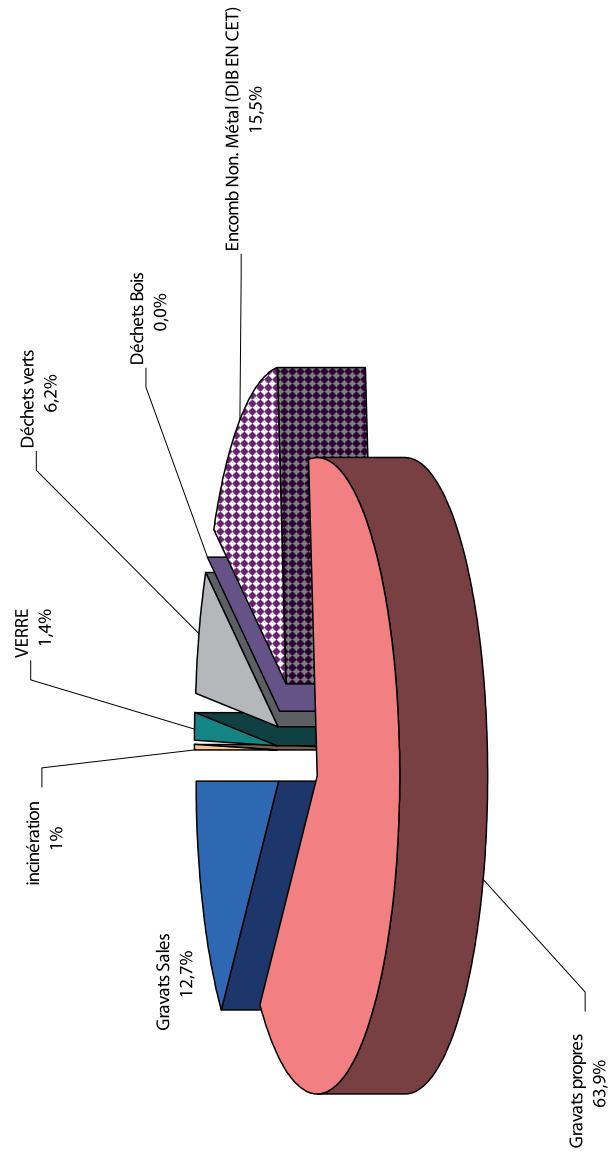
Annexes

Annexe 1

Evacuation en regie - 2006

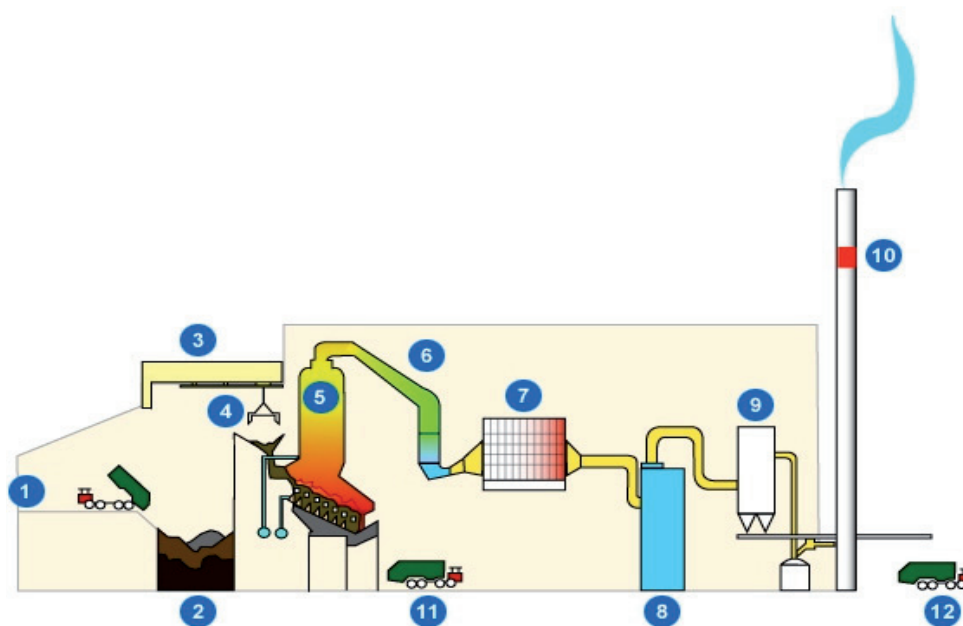
CUMUL	incinération (pas de ticket) (DIB incinérés)		VERRE		Déchets verts		Déchets Bois		Encomb Non. Métal (DIB EN CET)		Gravats propres		Gravats sales		TOTAL transporté		NB de transport
	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	tonnes	Nb transp	
2006	30,15	4	163,55	19	710,51	145	3,95	1	1767,35	450	7292,95	584	1445,76	151	11 367,99	1 349,00	

REPARTITION DES TONNAGES EVACUES EN REGIE - 2006



Annexe 2

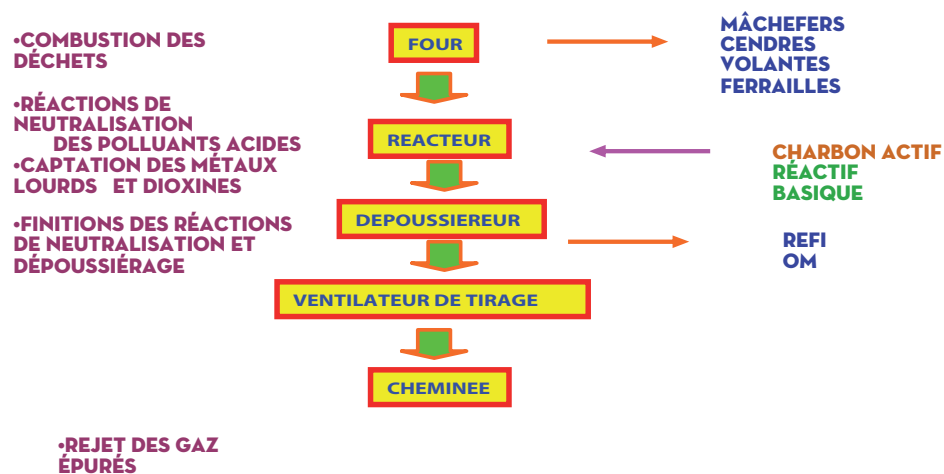
Schéma de l'usine d'incinération



1 - Arrivée des déchets	5 - Four	9 - Filtre à manches
2 - Fosse à déchets	6 - Refroidissement des fumées	10 - Cheminée
3 - Grue de chargement	7 - Electrofiltre	11 - Machefers
4 - Tremie d'alimentation des déchets	8 - Réacteur	12 - REFIOM

Annexe 2

Principe de fonctionnement de l'usine d'incinération



Annexe 3



S.I.D.O.M. d'Antibes
- Communes du Cannet / Mandelieu La Napoule / Mougins / Théoule sur Mer -

**BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES
EN 2006 – Année 3 du marché.**



Poligny, le 15 octobre 2006

Annexe 3



I – INTRODUCTION :

La première année du marché a été une année de prise de contact et de mise en place des premières actions de communication (écrite et orale) avec des urgences à prendre en compte concernant la réédition et l'actualisation de certains documents écrits.

La deuxième année a vu se développer des actions de proximité ciblées avec des actions très spécifiques menées par type de public. Cette année a été l'occasion de créer de nouveaux rendez-vous qui n'existaient pas jusqu'alors tels les Recyclades.

La troisième année, celle qui nous concerne pour ce bilan, a été à la continuité et surtout la montée en puissance des actions mises en place les années précédentes avec un public (que ce soit les habitants ou tous les relais d'opinion) de plus en plus sollicité et de plus en plus à l'écoute, phénomène constaté sur les trois communes sur lesquelles nous avons travaillé : Le Cannel, Mandelieu-La Napoule et Mougins. Les initiatives pour informer et rencontrer la population ont été multipliées avec de bons résultats à la clé puisque les chiffres de la collecte sélective continuent d'augmenter significativement d'une année sur l'autre.

Commune du Cannel (progression des quantités de déchets à recycler collectée entre 2004 et 2005) :

- + 17,8% entre 2004 et 2005 pour les pots, bocaux et bouteilles en verre,
- + 8,9% pour les journaux magazines,
- + 13,8% pour les emballages à recycler.

Commune de Mougins (progression des quantités de déchets à recycler collectée entre 2002 et 2005) :

- + 13,9% pour les pots, bocaux et bouteilles en verre,
- + 37,8% pour les journaux magazines,
- + 55,2% pour les emballages à recycler.

Autre bonne nouvelle, une baisse constante des refus de tri. Nous sommes bien-sûr demandeur de tous les résultats nous permettant d'affiner notre analyse (ceux de 2006 n'étant pas encore connus).

II – LE CANNET



II.1 – Les animations en milieu scolaire

Le travail avec les écoles primaires du Cannet s'est étalé sur toute l'année. Les demandes pour des animations se répartissent maintenant assez bien dans le temps et révèlent un besoin constant de la part des enseignants. Par ailleurs, des écoles qui n'avaient pas encore été « touchées » (comme l'école primaire du Val des Fées) ont demandé des animations en grand nombre, tous les enseignants ayant été intéressés.

Les animations proposées sont de 2 types :

- utilisation de l'exposition « des hommes et des déchets ». A l'aide des panneaux, les enfants doivent remplir une grille de manière individuelle. Toutes les 20 minutes, une mise en commun était faite par l'animateur. La séance débute par un exercice de tri et se termine par la remise d'un éco-quizz,
- animation sans exposition axée autour de 4 questions : comment en est-on arrivé là ? (historique des déchets), que peut-on faire ? (quel est le système de collecte en place sur ma commune), comment faire ? (exercice de tri), à quoi ça sert ? (présentation des filières de recyclage).

Pour chaque classe, les enseignants sont destinataires d'un guide de tri, d'une affiche (à placer dans la classe) et d'un exemplaire de chaque journal. Ils ont ainsi différents documents sur lesquels s'appuyer pour retravailler avec leur classe s'ils le désirent.

Parallèlement, une autre animation est proposée aux **classes de maternelles** puisque beaucoup de ces écoles ont fait part de leur souhait de travailler sur les déchets.

Pour les plus petits, nous organisons une animation basée sur la réalisation de papier recyclé et l'utilisation de jeu (loto du tri, fabriqué en carton recyclé et imprimé avec des encres végétales, acheté en direct par les villes du Cannet et de Mandelieu-La Napoule). L'introduction de la séance consiste à repérer qui trie à la maison et comment. Des magnets sont remis aux enfants en fin de séance. Mise au point en 2005, cette séance a remporté un franc succès en 2006.

Autre nouveauté en 2006 : le collège Pierre Bonnard du Cannet a demandé des animations pour 2 classes de 5^{ème} qui ont un projet pédagogique consacré aux thématiques du développement durable et du commerce équitable. Des séances utilisant l'exposition « des hommes et des déchets » ont donc été dispensées aux classes le 24 mai dernier. Ces séances de 2 heures se sont très bien déroulées.

Certains enseignants présents lors de ces séances en ont demandé, de leur côté, pour d'autres classes (dont une classe de SECPA). D'autres séances ont donc eu lieu, qui intégraient également les photos de Yann Arthus Bertrand sur le développement durable. La séance a donc été prolongée pour faire le lien entre la gestion des déchets et la protection de l'environnement en général et mettre l'accent sur la charte de l'environnement.

Ce projet (première opération d'information menée avec un collège du S.I.D.O.M. d'Antibes) a été soutenu par Mme Vayssette, conseillère pédagogique. A la suite de ces séances, des visites ont été programmées au centre de tri du SIVADES. Mme Vayssette et la directrice, que nous avons eu l'occasion de rencontrer, se sont dites prêtes à étendre cette action à d'autres classes et au personnel du collège.



II.2 – Les animations pour le semaine du développement durable à la Maison de la Découverte et au Jardin de l'Etoile

Dans le cadre de la semaine de l'environnement et du développement durable et des Recyclades (qui se déroulent tous les 2 ans et sont orchestrées par Eco-Emballages), nous avons proposé des interventions d'une demi-heure pour les enfants.

Du 29 mai au 2 juin 2005, les animations se déroulaient à la Maison de la Découverte en extérieur. Chaque enfant était invité à jouer au jeu de l'oie « spécial tri et développement durable ».

Les thèmes proposés étaient les suivants : collecte sélective, eau, pollution, prévention/consommation, énergie.

Chaque enfant jetait le gros dé en carton, avançait son pion (un déchet) sur le jeu de l'oie et était invité à répondre à une question selon la case. Les questions étaient adaptées à l'âge des enfants. Des éco-quizz et des magnets ont été distribués pour récompenser les enfants.

A cette action s'est ajoutée la journée « grand public » du samedi 3 juin organisée au Jardin de l'Etoile.

Plusieurs animations étaient proposées aux familles :

- le jeu de l'oie spécial tri et développement durable,
- le kim touché (jeu de reconnaissance des matières à l'aveugle),
- le loto du tri.

Des documents et des sacs de pré-collecte ont été diffusés lors de cette opération. Plusieurs autres ateliers avaient lieu via des associations locales travaillant dans le domaine de l'environnement.

De plus, la ville du Cannet avaient commandé à L&M (en direct) des livres « Pirates contre brigands des mers » pour remettre en lots puisqu'en plus de ces stands d'animation, un grand jeu (style rallye avec des indices à trouver et des questions) avait été organisé dans le quartier. Une cinquantaine de familles ont participé à cette « chasse au trésor ».

Il est important de noter que la ville du Cannet, encouragée par L&M, organisait cette manifestation pour la deuxième fois et que le nombre de participants a considérablement augmenté en seulement 2 ans. Autre fait : les participants n'étaient pas seulement des gens du quartier mais des personnes véritablement intéressées par le thème et qui s'étaient déplacé en famille pour l'occasion.

II.3 – Les documents d’information

Les Cannetans ont pu découvrir dans leur boîte aux lettres le troisième numéro de leur journal du tri : Le Cannet.tri.

II.4 – L’opération de distribution des documents et des sacs (jaunes ou de pré-collecte) en porte-à-porte

Cette deuxième opération de sensibilisation des habitants en porte-à-porte a été réalisée en avril 2006. Un seul passage a été effectué sur les secteurs concernés (contrairement à la première opération où 2 passages avaient été faits). **2 756 foyers ont été visités.**

Ont participé au porte-à-porte : Virginie Delaruelle, Christian Torre, Christophe Borderie, Philippe Goujon, P. Bokis, Isabelle Guignat et Laurence Guala. Les agents qui n’avaient pas été formés lors de la première opération l’ont été, juste avant le démarrage de celle-ci.

Quartier Saint-Sauveur

En 2005, le passage en porte-à-porte avait concerné uniquement les habitants de la Rue Saint-Sauveur et des résidences des Constellations et du Jardin de l’Etoile. Cette deuxième opération consiste à informer et à remettre des sacs jaunes aux habitants des rues parallèles à Saint-Sauveur.

Equipe : Laurence Guala / Isabelle Guignat (L&M).

	Présents	Absents	Total	% présents
18 et 19/04	100	141	241	41,5

Retour d’information :

- comme au premier passage sur la rue Saint-Sauveur, les habitants ne savent toujours pas comment faire pour se fournir des sacs jaunes (la maison des quartiers n’a pas l’air très fréquentée par les résidents les plus proches).
- Il semblerait qu’il y ait plus de gens trieurs en 2006 qu’en 2004/05 dans ce quartier.
- Vérifier que la petite benne ne prenne que les sacs jaunes le mercredi matin.

Les Moulières

Cette zone a été choisie car elle rassemble un grand nombre d’immeubles et est située dans le centre-ville.

Equipe : Le Cannet

	Présents	Absents	Total	% présents
18, 19, 20/04 et 2/05	215	500	715	30



Retour d'information :

- Les points d'apport volontaire sont trop éloignés (à relativiser selon l'endroit de la rue),
- Trop de dépôts sauvages (les gens ne prennent pas le temps de téléphoner aux encombrants),
- Les habitants sont ravis du réaménagement du quartier,
- Comme pour la première opération, certains habitants pensent que le gardien assure le tri ou qu'il apporte les papiers aux points d'apport volontaire.

Rocheville

Val des Fées : P. Bokis.

Habitat pavillonnaire, Immeubles Mages et Gyneriums : L&M.

Avenue Franklin Roosevelt : équipe Le Cannet.

	Présents	Absents	Total	% présents
Val des Fées - 18 au 21/04	116	184	300	38,6
H a b i t a t pavillonnaire - 24 et 25/04	26	23	49	53
Mages et Gyneriums - 24 et 25/04	61	61	122	50
Avenue Franklin Roosevelt - 21 au 27/04	210	355	565	37,2
Total	413	623	1 036	39,9

Retour d'information :

- Val de Fées : pas d'informations particulières notées sur les fiches,
- Habitat pavillonnaire :
 - les gens trient en général et savent où trouver des sacs quand ils n'en ont plus,
 - ils apprécient qu'on leur laisse un sac de pré-collecte et soulignent que la fréquence des visites,
 - encombrants : problème avec la barrière (il y a les pour et les contre) pour le ramassage des encombrants. Solution : il faut donner les horaires d'ouverture,
 - les gens sont surpris du fait de pouvoir mettre les bouchons,
 - ils se souviennent du guide de tri qui leur a déjà été remis il y a quelques temps,
- Mages et Gyneriums :
 - Le gardien des Gyneriums veut des affichettes et de la signalétique,
 - Les personnes âgées sont plus concernées par le tri que les jeunes sur ce quartier,
 - Difficulté pour se garer au point volontaire le plus proche : remarque faite par quelques personnes isolées,

- Franklin Roosevelt :
 - Les Pins : les habitants trient et le gardien est impliqué,
 - Amandine-Marine : immeuble très dégradé. Les habitants qui essaient de faire le tri sont désespérés par le manque de propreté sur la résidence en général,
 - Caroubiers-Sancerre : les gens trient mais se plaignent que les bacs soient sur le trottoir (c'est l'ancien syndic qui en avait fait la demande),
 - Drakkars : Rien à signaler, le tri se passe bien.

Garibondy

Chemins des Vallons : L&M
Deuxième partie : Le Cannet

	Présents	Absents	Total	% présents
Chemin des Vallons - 26/04	47	47	94	50
Deuxième partie	198	202	400	49,5
Total	315	449	764	41,2

Retour d'information :

- Chemin des Vallons : très bon accueil de la part des habitants pour la partie pavillonnaire. Certains pratiquent même le compost et dans l'ensemble les gens trient. Résultats plus mitigés sur les résidences,
- Le Grand Saule : 2 bacs repérés avec serrure cassée (n°163 et 340),
- Tennis Land : pour certaines personnes, les points d'apport volontaire sont trop loin,
- Quelques serrures cassées (65 et 171),
- Hameau du Dauphin : la serrure du bac 183 est cassée,
- Les gens trient et souhaiteraient un point d'apport double devant chez eux,
- Val Frayère : la majorité des résidents souhaitent avoir (comme avant) un, voire deux, bac(s) devant chaque portail,
- Jean Moulin : rien de particulier.

Bilan final

	Présents	Absents	Total	% présents
St Sauveur	100	141	241	41,5
Les Moulières	215	500	715	30
Rocheville	413	623	1 036	39,9
Garibondy	315	449	764	41,2
Total	1 043	1 713	2 756	37,8

Sur 2 756 foyers, 37,8% des foyers ont été effectivement vus.

Certains taux de présence ont dépassé les 40% et même avoisiné les 50% , notons que ces taux ont pu être atteints grâce à des passages en soirée.



D'un point de vue qualitatif, il y a encore beaucoup d'erreurs sur les plastiques et il n'y a pas encore assez de points d'apport volontaire (les gens se plaignent qu'ils sont trop éloignés ou qu'il y a des problèmes pour se garer à proximité).

Cela dit, nous (l'équipe entière) avons eu l'impression que l'idée et l'acte du tri progresse dans les foyers.

II.5 – Les animations sur les marchés

Les animations sur les marchés ont continué sans que forcément L&M y participe (nous avons répondu à la demande du Cannet). Une fréquence a été instaurée (printemps et automne) ce qui permet de rencontrer les habitants à intervalle régulier.

II.6 – La fête des nouveaux arrivants

Cette journée s'est déroulée dans le parc des expositions de l'Aubarède le samedi 1^{er} avril 2006 de 10 à 17 heures. L&M a mis à disposition de la ville du Cannet son mobilier en carton recyclé et son éco-loterie. L'éco-loterie est un jeu consistant à interroger les habitants sur leur tri et leur mode de consommation. L'objectif est de faire réfléchir la population sur son comportement d'achat. L'exposition « des hommes et des déchets » était également en place.

Par ailleurs, un espace était réservé pour l'information des personnes avec des documents à récupérer (guide tri, journaux, aide-mémoire,...)

III – MOUGINS

III.1 – La fête Eden - l'organisation de 3 ateliers : un atelier jeu de l'oie, un atelier loto du tri géant, une fresque à colorier.

Date : samedi 13 mai 2005 de 11 h à 18 h.

Public : 300 à 500 enfants essentiellement de 8 à 13 ans.

Plusieurs activités ont été proposées pour cet événement :

1 – Jeu de l'oie

Les thèmes proposés étaient les suivants : collecte sélective, eau, pollution, prévention/consommation, énergie.

Chaque enfant jetait le gros dé en carton, avançait son pion (un déchet) sur le jeu de l'oie et était invité à répondre à une question selon la case. Les questions étaient adaptées à l'âge des enfants. Des éco-quizz et des magnets ont été distribués pour récompenser les enfants.

Jeu utilisé également au Cannet.

2 – Une fresque à peindre

Nous proposons là un atelier peinture sur une fresque de 80 cm de large sur 5 m de long sur le thème de la nature.

3 - Un atelier autour du loto du tri géant

Cet atelier était réservé aux plus jeunes. Il s'agit d'associer les jetons aux dessins de déchets figurant sur les 6 plaques de jeux ; symbolisant chacune un flux de déchets (verre, journaux/magazines, emballages à recycler, déchèterie, compostage, ordures ménagères).

Cadeaux

Dans les sacs de pré-collecte, ont été remis :

- 1 magnet,
- 1 aide-mémoire sur le tri des déchets,
- 1 éco-quizz « fais gaffe à ma planète ».

III. 2 – Les documents d'information

La ville de Mougins était très intéressée par un journal du tri. 2 numéros de « L'écho durable mouginois » sont parus en 2006.

Des magnets ont été réédités avec un visuel très nature (oliviers).

IV – MANDELIEU - LA NAPOULE

IV.1 – La semaine de l'environnement et du développement durable

Pendant toute la semaine du 30 mai au 3 juin, des animations ont été menées dans des écoles maternelles (matin) et des écoles primaires (après-midi). Seules les classes de certaines écoles sélectionnées au préalable par le service petite enfance de la commune ont participé.

1 - Pour les primaires

- Lieu : dans l'école (Minelle)
- Des ateliers de jeu en rapport avec les déchets ont été proposés aux enfants. Ces ateliers durent 15 à 20 minutes chacun puisque le temps imparti pour jouer est estimé à 1 h 30 / 2h.
- Pour chaque atelier, les enfants acquièrent des points (la classe est séparée en 2 groupes).



Contenu:

Atelier 1 : le ramassage des déchets.

Atelier 2 : la chaîne du tri.

Atelier 3 : les kim touchés

Atelier 4 : le jeu des logos

Atelier 5 : le jeu de l'oie tri et développement durable

Chaque enfant est reparti avec un éco-quizz « fais gaffe à ma planète ».

2- Pour les maternelles

Un atelier « papier recyclé » a été organisé avec les plus petits. Cet atelier qui s'est déroulé en plein air (dans la cour de récréation) a beaucoup plu aux enseignants et aux enfants. Pour cet atelier, une introduction sur la nécessité de trier le papier pour pouvoir le recycler a été faite. Les jeux de loto du tri (acquis par la ville) ont été utilisés.

IV.2 – Les documents d'information .

Mandelieu-La Napoule a édité un journal du tri intitulé « Pôle environnement »

Des magnets ont été réédités avec un visuel nature (étoile de mer sur la plage)

IV.3 – Les animations au centre de loisirs et à la maison de retraite

Des séances de sensibilisation ont été faites par L&M au centre de loisirs et à la maison de retraite de Mandelieu La Napoule dans le cadre de la préparation des Recyclades.

Il s'agissait de former les enfants et les personnes âgées et de leur expliquer le déroulement de la demi-journée du 31 mai 2006 au cours de laquelle devait se dérouler le bac option Recyclades, concept d'animation mis au point par Eco-Emballages.

Des équipes de 3 personnes (2 enfants + 1 personne âgée) ont été formées. L'animateur posait une question et chaque équipe devait dans un temps imparti proposer une réponse écrite par le biais d'une ardoise.

Des éliminatoires ont ainsi eu lieu pour finir à l'élection de l'équipe gagnante. Les cadeaux proposés par la ville étaient des vélos et des places au parc aquatique de Marineland.

L'opération a beaucoup plu : le jeu par lui-même et le rapprochement des générations et a fait l'objet d'article de presse.

Suite à cette opération, le centre de loisirs nous a confirmé son souhait d'organiser d'autres jeux sur le tri pendant les vacances scolaires. Nous avons donc animé d'autres ateliers durant les vacances d'été.



IV.4 – La présence sur le marché pendant les Recyclades

Pendant la semaine des Recyclades (le mercredi matin), nous avons animé un stand sur le marché de Mandelieu-La Napoule. Objectif (le même qu'au Cannet) : être à l'écoute des habitants, répondre à leurs questions et leur donner des documents d'information.

IV.5 – La soirée des nouveaux arrivants

Cette soirée s'est tenue le 20 janvier 2006. L&M a mis à disposition de la ville son mobilier en carton recyclé qui était disposé au centre de l'exposition « des hommes et des déchets ». L&M avait également mis à disposition un ordinateur portable avec un CD rom de jeux (l'éco-quizz version informatisée).

Les sacs de pré-collecte, les guides de tri, les aide-mémoire et les calendriers ont largement été diffusés lors de cette soirée.

Par ailleurs, nous avons pu constater que les mascottes et la ligne graphique déclinées pour la gestion des déchets ont été reprises par le pôle environnement sur d'autres sujets liés à la propreté urbaine (déjections canines par exemple). Ceci signifie que la collectivité s'est vraiment appropriée cette ligne graphique et compte l'optimiser.

IV.6 – La formation de l'ambassadeur du tri

L'ambassadeur du tri recruté par la ville de Mandelieu-La Napoule a été formé par L&M et intégré dans un groupe d'ambassadeurs du tri venus de toute la France.

Le programme de formation (réparti sur 4 jours) a été le suivant :

- Présentation ambassadeur/formateur et objectifs de la formation.
- **Acquisition de connaissances déchets (culture déchets) :**
 - Historique et évolution de la production de déchets en faisant référence à de grandes périodes de l'histoire de France,
 - Présentation du cadre législatif (lois de 1975 sur la collecte, 1992 et 1998 sur la valorisation, décret emballages de 1999, loi sur les piles de 2001).
 - Repérage des principales tendances et évolutions qualitatives et quantitatives de nos poubelles au cours de ces 30 dernières années,
 - Explication des systèmes d'aides aux collectivités (point vert, système Eco-Emballages/Adelphe, autres partenaires institutionnels du programme de collecte sélective),
 - Explication et décomposition du système de paiement basé sur la redevance ou la TEOM (de l'habitant à la collectivité),
 - Réflexion sur notre mode d'achat et sur l'action des industriels (éco-conception)
 - Présentation des différents modes de traitement de nos déchets en France avec zoom sur la collecte sélective (pourquoi trier ? quelles évolutions depuis 1994 ? présentation des filières de recyclage).



- **Montage et suivi des animations scolaires et extra-scolaires**
- Organisation avec les écoles et les services de l'Education Nationale.
- Montage et déroulé de séances (maternelle, primaire, collège).
- Exemple d'actions réalisées dans le cadre scolaire ou extra-scolaire (centres culturels, campings, conseil municipal des jeunes, Recyclades...).

- **Sensibilisation des habitants et des relais d'opinion avec :**
- Analyse des documents d'information utilisés par l'ambassadeur du tri / utilisation des outils de travail autres (fiche de porte-à-porte par exemple) et mise en place de procédures de travail,
- Initiation aux techniques de communication orales dites de face-à-face :
- Décomposition d'un entretien en 4 phases (théorie) pour une sensibilisation des habitants en porte-à-porte,
- Jeux de rôles,
- Elaboration de la liste des questions qui reviennent le plus souvent et recherche des réponses appropriées,
- Mise en place des procédures de travail et d'organisation d'une réunion destinée à l'information des relais d'opinion (élus, représentants d'associations, bailleurs,...),
- Montage d'animations sur des marchés ou des supermarchés ou lors de tout autre évènement (Recyclades,...).

Par ailleurs, la formation sur le site jurassien (à Poligny) permet de compléter cette formation par des visites d'installations techniques et des entretiens avec leurs responsables:

- centre de tri et usine d'incinération de Lons-le-Saunier,
- plate-forme de compostage et CET III de Dole + plate-forme DIB,
- déchèterie de Lons-le-Saunier,
- centre de stockage de classe II de Courlaoux-Les Repôts.

Ces visites de sites donnent aux ambassadeurs l'occasion de découvrir ailleurs que chez eux des installations techniques et de développer par la même occasion leur esprit critique.

V – THÉOULE

Aucune action réalisée en 2006.

VI – LE SUIVI DES DOSSIERS



Tout comme les années précédentes et pour chaque dossier, nous avons organisé de manière régulière des comités de pilotage et des réunions de suivi dans les communes avec les personnes en charge de la collecte sélective (techniciens et élus).

Ces comités permettent :

- de faire des propositions appropriées répondant aux besoins de chacun,
- de suivre l'avancement des actions et de les faire valider régulièrement et systématiquement,
- de « coller » à l'actualité des communes et d'inclure le tri des déchets ménagers dans la stratégie de communication de ces mêmes communes.

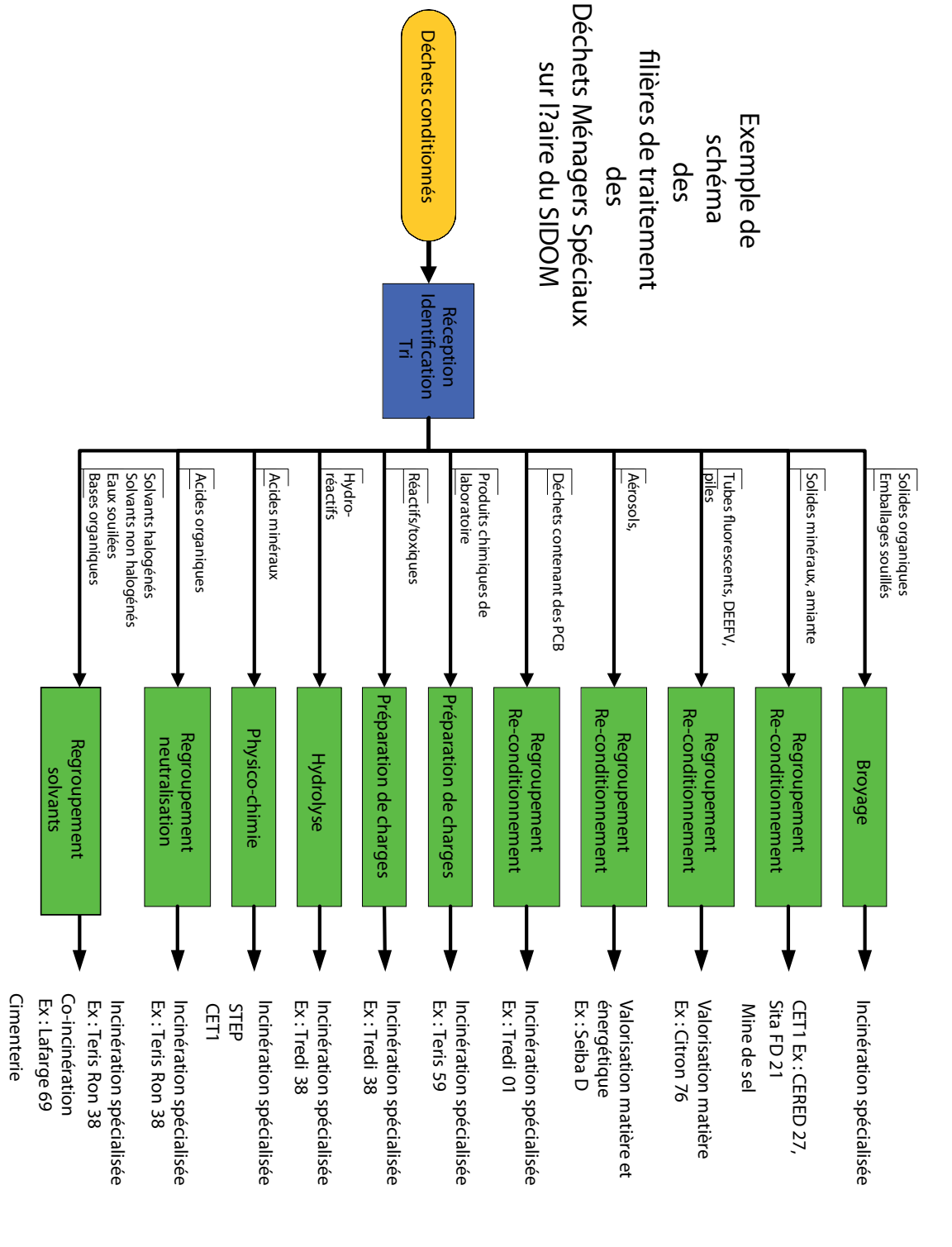
Les opérations les plus importantes (porte-à-porte, Recyclades,...) ont chaque fois fait l'objet de notes techniques explicatives. Les opérations de porte-à-porte ont donné lieu à des comptes-rendus quantitatifs et qualitatifs présentés aux élus.

Nous avons par ailleurs assisté aux réunions organisées au S.I.D.O.M. avec ou par Eco-Emballages (notamment pour les Recyclades).

Annexe 4



Exemple de schéma des filières de traitement des Déchets Ménagers Spéciaux sur l'aire du SIDOM

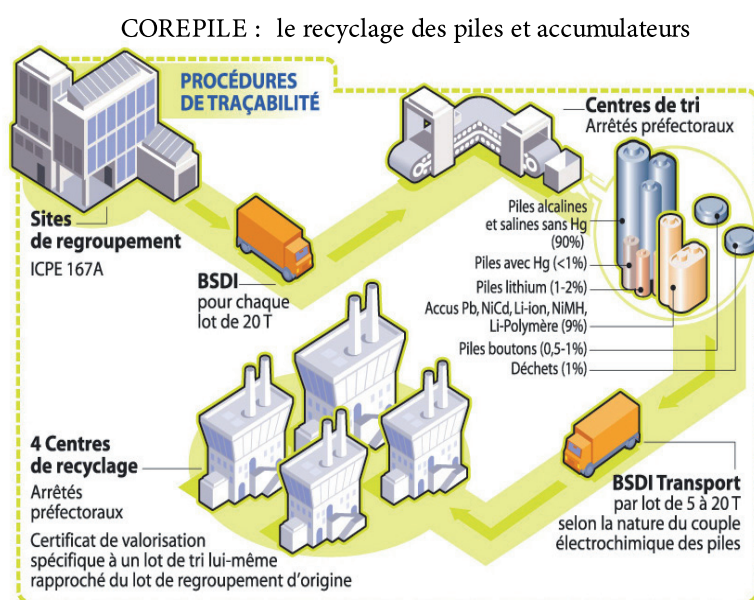


Annexe 4

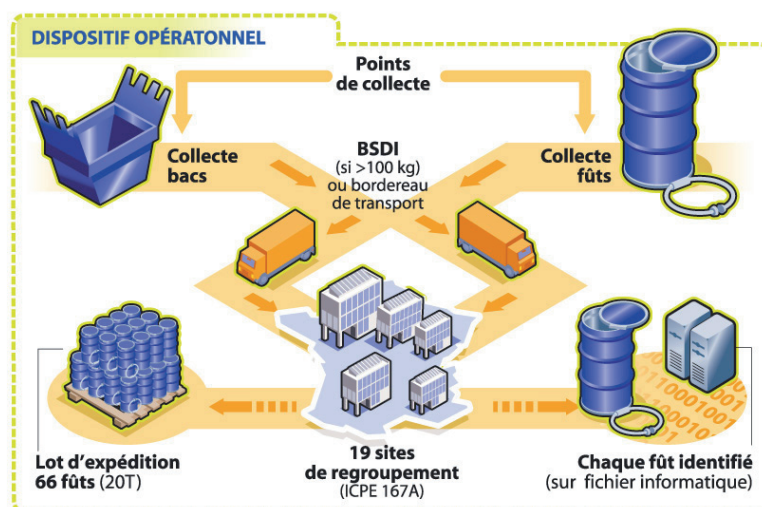
Annexe 5

La filière des piles

Les producteurs de piles ont obligation de traiter leur produit en fin de vie. COREPILE en assure la charge. Une convention a donc été signée courant 2005, entre le S.I.D.O.M. et cet organisme, pour la prise en charge de ce déchet. Cette filière est gratuite.



COREPILE : la collecte des piles et accumulateurs



Annexe 6

Déchets	Tonnages traités	Quantités (en tonne)			performances en kg/ an/habitant	Quantités (en tonne)	
		Incinération	Stockage en CET	Matière		Valorisation Organique	
Ordures Ménagères		144 368,79	121 516,78	22 852,01	603,30		
	<i>refrom*</i>	6 106,00		6 106,00		25,52	
<i>miom - mâchefer*</i>		28 326,00			118,37	28 326,00	
	<i>ferrailles / incinération*</i>	3 054,00				12,76	3 054,00
EMR (hors verre)**	3 860,13			437,53	16,13	1 071,94	
JMR	5 227,06				21,84	5 227,06	
Verre***	1 582,52				6,61	1 582,52	
Verre Déchèterie	163,55				0,68	163,55	
Gravats	15 945,79				66,64	15 945,79	
BOIS	4 428,11				18,50	4 428,11	
Ferrailles	4 109,62				17,17	4 109,62	
Encombrants (DIB)	19 670,64			19 670,64	82,20		
Déchets verts	25 141,65				105,06		25 141,65
Cartons	136,70				0,57	136,70	
Pneus	33,00				0,14	33,00	
Batteries	76,69				0,32	76,69	
Piles	5,98				0,02	5,98	
Huiles alimentaires	101,14				0,42	101,14	
TOTAL EN TONNE	224 851,37	121 516,78	49 066,18	205	940	64 262,10	25 141,65
Total en kg/an/hab (239297)		508	205			269	105
Taux de valorisation - élimination		54,04%	21,82%			28,58%	11,18%

Il est à noter que les huiles de vidange et les DMS n'apparaissent pas dans ce tableau :

Pour les DMS, les traitements diffèrent selon la nature des déchets.

Pour les huiles de vidange, les données sont difficiles à recueillir.

* refrom, miom et ferrailles sont les produits issus de l'incinération des OM ; ils ne sont pas pris en compte dans le total en tonne

** EMR : le tonnage traite concerne l'ensemble du S.I.D.O.M., tandis que le tonnage valorisé et stocké en CET concerne uniquement le contrat S.I.D.O.M.-Eco-Emballages.

*** Verre : il s'agit uniquement du tonnage concerné par le contrat S.I.D.O.M.- Eco-Emballages.



Annexe 7

BILAN : LES COÛTS DE TRAITEMENT EN 2006



1	Déchets	Tonnages traités	Détail coût		Coût net
			HT	Recettes	
	Ordures Ménagères	144 368,79	7 463 465,22	0,00	7 463 465,22
2	EMR S.I.D.O.M.*	1 231,58	405 514,96	656 960,98	-251 446,02
	EMR CASA	2 628,55	673 037,94	0,00	673 037,94
	JMR	5 227,06	152 424,41	0,00	152 424,41
	Verre**	1 582,52	0,00	60 109,46	-60 109,46
	Verre Déchèterie	163,55	0,00	0,00	0,00
	Gravats	15 945,79	445 576,26	0,00	445 576,26
	Bois	4 428,11	280 755,25	0,00	280 755,25
	Ferrailles	4 109,62	21 436,50	168 733,74	-147 297,24
3	Encombrants (DIB)	19 670,64	2 500 837,19	0,00	2 500 837,19
	Déchets verts	25 141,65	1 577 299,81	0,00	1 577 299,81
	Cartons	136,70	13 099,98	0,00	13 099,98
	Pneus	33,00	8 246,78	0,00	8 246,78
	Batteries	76,69	2 194,80	0,00	2 194,80
	DMS	nc	134 176,48	66 086,58	68 089,90
	Huiles de vidange	nc	0,00	0,00	0,00
	Huiles alimentaires	101,14	20 002,38	0,00	20 002,38
	Piles	5,98	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	224 851,37	13 698 067,96	951 890,76	12 746 177,20
	Total en €/t		60,92	4,23	56,69

* EMR S.I.D.O.M. : le coût indiqué comprend les frais de communication

** Verre : il s'agit uniquement du tonnage concerné par le contrat S.I.D.O.M.- Eco-Emballages; la recette est incluse dans celle des EMR (revente matériaux)

nc : non communiqué

Annexe 7

—

|

|

—

—

|

|

—